

Point **COMM UNE!**

Point DOSSIER!

L'eau et les communes: quelques exemples de gestion

pp. 19-31



Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis 95 ans, la Caisse intercommunale de pensions (CIP) assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec plus de 20'500 assurés, une fortune de plus de 3,3 milliards de francs et un parc immobilier dépassant 2000 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Contactez-nous : 021 348 21 11
www.cipvd.ch

Gérée par  Retraites
Populaires

cip caisse
intercommunale
de pensions

SOMMAIRE!

Point UCV!

L'essentiel _____ p. 2

Retour sur la Journée
des communes vaudoises _____ p. 4

Le futur en communes:
quelques réflexions
du secrétaire général _____ p. 11

Propositions des membres
du conseil _____ p. 14

Point DOSSIER EAU!

Infographie _____ p. 20

L'entretien des canalisations _____ p. 21

Renaturation de la Thièle
à Yverdon-les-Bains _____ p. 22

Evolution de l'épuration
dans la région morgienne _____ p. 25

Gestion d'un port communal _____ p. 27

Arrêt sur invitée:
Nathalie Chèvre, spécialiste
en écotoxicologie _____ p. 30

Point COMMUNES!

Communes vaudoises:
place aux familles! _____ p. 32

Le Pedibus fête ses 20 ans! _____ p. 35

Point CULTURE!

Le 100^e de tous les records
pour la FVJC _____ p. 37

Point ASSOCIATIONS!

L'agence d'assurances sociales:
un partenaire dans le cadre de la
réforme de la curatelle _____ p. 41

Point HÉRALDIQUE! _____ p. 43

Point AGENDA! _____ p. 44

Retrouvez les articles du *Point CommUNE!*
en format numérique sur l'application UCV



ÉDITO! L'AG de l'UCV: l'occasion d'aborder une réforme majeure à venir

À la Journée des communes vaudoises du 15 juin 2019 à Cossonay (lire article pages 4 à 8), les deux présidentes Mme Claudine Wyssa de l'UCV et Mme Nuria Gorrite du Conseil d'Etat ont annoncé une réforme importante de la facture sociale durant leur discours à l'assemblée générale de l'UCV.



Gianni Saitta
Secrétaire général de l'UCV

Le but est de profiter de la refonte complète de la péréquation intercommunale pour traiter de la facture sociale, aujourd'hui financée quasi à moitié par les communes. Un transfert de la part communale de la facture sociale au Canton permettrait de respecter un principe bien connu: qui paie commande, qui commande paie.

Cette réforme est aussi l'occasion de rééquilibrer les finances entre le Canton et les communes. Deux raisons principales pour ce rééquilibrage: d'une part la situation financière des communes se dégrade, contrairement à celle du Canton¹; d'autre part, le report de charges sur les communes en 2004 – passant d'un tiers à la moitié du financement de la facture sociale – a pesé plus de CHF 3,2 milliards dans les caisses des communes².

Comment rééquilibrer? Transférer au Canton les quelque CHF 850 mio de charges de la facture sociale, cela accompagné d'un transfert de recettes fiscales moins importantes (par le biais d'une bascule d'impôt).

Par exemple, les communes diminuent dans leur ensemble leur taux d'impôt de 17 points, alors que le Canton augmente d'autant. Cette bascule signifierait que les communes encaisseraient CHF 535 mio en moins de recettes fiscales (la valeur d'un point d'impôt est d'environ CHF 31 mio), au profit du Canton. Dans ce transfert, les communes verraient diminuer leurs charges de CHF 850 mio et leurs recettes de CHF 535 mio. La différence, CHF 315 mio au profit des communes, permettrait justement de rééquilibrer les finances. Le Canton, lui, absorberait ce coût dans son bénéfice important qu'il réalise depuis plusieurs années.

Vous l'aurez sans doute compris, mon exemple de bascule de 17 points d'impôt, alors que la facture sociale en représente 27, n'a pas été pris au hasard. La différence de 10 points d'impôt, soit CHF 315 mio, est approximativement le surcoût annuel que les communes supportent pour financer la différence entre un tiers et la moitié de la facture sociale... Finalement, les communes n'exagèrent pas, elles demandent ce qui est juste. ■

1. Voir *Comparaison financière du canton et des communes: l'écart se creuse!*

2. Voir *Facture sociale: un transfert sur les communes oublié*

IMPRESSUM!

Point CommUNE! Le journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises et des associations de professionnels communaux, paraît quatre fois par an, à 2500 exemplaires. Distribué gratuitement aux communes membres et partenaires de l'UCV. Sur abonnement pour tout autre public via pointcommune@ucv.ch

Comité de rédaction

Pierre-Alain Borloz (AVSM) ■ Eugène Chollet (SOPV)
■ Gianni Saitta (UCV) ■ Laurent Lanz (aVDaas) ■ Jean-Marc Moreillon (ACVBC) ■ Florence Nedrotti (AVDCH) ■ Charles Wernuss (AVIATCO) ■ Chloé Wiss (UCV)

Contacteur la rédaction

Chloé Wiss (UCV) – Chargée de communication et du *Point CommUNE!* ■ Av. de Lavaux 35 ■ case postale ■ 1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 35 ■ chloe.wiss@ucv.ch

Impression

PCL Presses Centrales SA ■ Av. de Longemalle 9
■ 1020 Renens 1 ■ Tél. 021 317 51 51

Régie des annonces

Urbanic Régie publicitaire ■ Ch. de Sous-Mont 21
■ 1008 Prilly ■ Tél. 079 278 05 94 ■ info@urbanic.ch

Conception graphique et mise en page

idéesse, Steve Guenat ■ 1083 Mézières ■
Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch

L'essentiel

TROIS CONSULTATIONS EN COURS

Au début de l'été, l'UCV a invité ses membres à se prononcer sur **3 consultations**

- Etude de l'impact sur l'environnement: avant-projets
- La révision de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)
- Cadastre suisse des conduites: vision, stratégie et concept

Les délais pour répondre courent respectivement jusqu'au 16, 23 et 27 septembre 2019. Merci d'adresser vos remarques directement au service juridique de l'UCV juristes@ucv.ch



PLACE AUX FAMILLES!

L'UCV, Pro Familia Vaud et a:primo invitent les communes vaudoises le

27 novembre 2019

à un après-midi consacré aux politiques de l'enfance et de la famille avec conférences et rencontres. L'occasion de découvrir un paysage de prestations!

Infos pp. 32-33
et sur www.placeauxfamilles.ch



COMMUNES ET MÉDIAS, MODE D'EMPLOI

Ce cours propose de découvrir en profondeur le fonctionnement des médias et donne des outils pour les utiliser au mieux dans le cadre de la

communication communale. Le but de la formation est d'apprendre à construire une stratégie de communication médiatique, mieux connaître le fonctionnement des médias et des réseaux sociaux et être en mesure de répondre aux demandes des journalistes.

Le **28 novembre 2019**
Plus d'infos sur ucv.ch/formations



ACCUEIL PARASCOLAIRE (ERRATUM)

Une petite erreur s'est glissée dans le numéro précédent. Ainsi, le nouveau cadre de référence mis en place par l'Etablissement inter-communal pour l'accueil parascolaire est bien entré en vigueur le **1^{er} août 2019**.



VISITES DES DISTRICTS



A la fin de l'été, la présidente de l'UCV, Mme Claudine Wyssa, et le secrétaire général, M. Gianni Saitta, ont rendu visite aux

10 districts du canton de Vaud. C'est l'occasion de rencontrer et d'échanger avec les élu-es communaux des réalités du terrain. A l'année prochaine!



© Sarah Vez

PARTICIPEZ À NOTRE SONDAGE !

Aidez-nous à mieux comprendre vos besoins en répondant à notre enquête sur les prestations et la communication de l'UCV.

www.ucv.ch/sondage D'avance merci!



15%

C'est le rabais dont bénéficient nos membres sur l'offre 2020 du Centre d'éducation permanente (CEP).

Grâce à ce nouveau partenariat, vous avez accès à toujours plus de formations continues.



PARTENARIAT CEP UCV

L'UCV SUR LINKEDIN

Depuis mai 2019, vous êtes une **centaine** à nous suivre sur le réseau social professionnel LinkedIn. Retrouvez nos contenus destinés au grand public sur www.linkedin.com/company/ucv



Cinq communes pour cinq temps forts à la Journée des communes vaudoises

En comptant sur le soutien de ses voisins Dizy, Gollion, La Chaux et Senarclens, c'est Cossonay qui a accueilli la 110^e assemblée générale de l'UCV couplée à la Journée des communes vaudoises le 15 juin dernier. Retrouvez les temps forts de cette journée riche en événements et émotions!



Chloé Wiss
Chargée de communication
à l'UCV

Photos: Sarah Vez et Yves Leresche

La Journée des communes vaudoises est passée trop vite? Heureusement, l'UCV est à vos côtés toute l'année! Ces quelques lignes retracent en cinq chapitres les cinq temps forts de cette belle édition 2019.

Une organisation hors pair et des visites pour tous les goûts

Comme chaque année, le comité d'organisation de la Journée des communes vaudoises a consacré beaucoup de temps et d'énergie à mettre sur pied un événement inoubliable. En associant leurs forces et compétences, les communes de Cossonay, Dizy, Gollion, La Chaux et Senarclens ont créé un programme festif. Sur le site du

Pré aux Moines, une trentaine de tentes formaient le village des sponsors (près de 110!), sans oublier l'immense cantine où se déroulait le repas.

Grâce au funiculaire et aux navettes de la compagnie MBC, les visiteurs pouvaient facilement accéder à la fête depuis la gare CFF de Cossonay-Penthalaz. Et sans frais supplémentaires puisque le prix de la carte de fête comprend un billet toutes zones Mobilis depuis 2017 grâce à un partenariat entre la communauté tarifaire vaudoise et l'UCV.

Alors que les délégués de l'association prenaient place pour assister à l'assemblée générale de l'UCV, les personnes accompagnantes ont pu rejoindre l'une des 19 activités récréatives. Au choix, des visites culturelles: présentation d'ateliers d'artistes régionaux, balade historique à Cossonay ou sur le chantier du Centre de recherche et d'archivage de la Cinémathèque suisse à Penthalaz, pièce de théâtre, investiga-

tions archéologiques ou encore découverte de l'aéromodélisme. Plusieurs entreprises locales ont ouvert leurs portes pour présenter leur savoir-faire ou spécialités, allant de la fabrication de tubes utiles au génie civil, au fonctionnement d'un centre de transport et logistique, en passant par la visite du site principal de l'un des acteurs majeurs de la construction du canton. Pour ceux qui souhaitaient allier plaisir et connaissance, des visites didactiques ont eu lieu dans des centres de tri des déchets, dans une STEP, sur le site de formations du TCS et au Centre de compétence de la protection de la population. Les plus intrépides ont assisté à des démonstrations de motocross. Bref, une panoplie d'activités!

Les 13 membres du comité de l'UCV et le secrétaire général de l'UCV, pendant l'allocation de la présidente du Conseil d'Etat, Mme Nuria Gorrite.



Trois femmes à l'honneur au lendemain de la grève des femmes: Mme Claudine Wyssa, présidente de l'UCV, Mme Fabiola Giannotti, directrice générale du CERN et Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat.

Georges Rime, président du comité d'organisation 2019 et M. Rudolf Plüss, vice-président.

Une paysanne vaudoise servant l'apéritif dans la joie et la bonne humeur.



Assemblée générale sur fond de physique des particules

Ce sont près de 500 invités et délégués à l'assemblée générale de l'UCV qui ont été accueillis en musique par les harpistes de l'école de musique de Cossonay. Un bref moment de poésie avant de débiter cette matinée studieuse durant laquelle plusieurs hôtes ont pris la parole. Tout d'abord, c'est la présidente de l'UCV, Mme Claudine Wyssa, qui a ouvert l'assemblée en souhaitant la bienvenue à toutes et tous. Puis, M. Georges Rime, syndic de Cossonay, s'est exprimé au nom des cinq communes organisatrices pour présenter leur collaboration fructueuse et souligner la vitalité des Jeunesses de la région.

Mme Wyssa est remontée à la tribune pour la partie statutaire: désignation des scrutateurs, acceptation du PV de l'assemblée précédente, présentation des comptes et précisions sur les budgets 2019 et 2020 qui diffèrent, notamment en raison de la prise en charge du budget de l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP) et d'une provision concernant la TVA.

La présidente a aussi fait le point sur l'année écoulée et celle à venir. «Ce qui aide les élus à piloter? Une bonne information afin d'être efficaces dans

leur exercice politique, introduit-elle. Or, une information n'arrive pas seule, c'est là que le partenariat avec l'UCV est important.» Elle a aussi rappelé que l'UCV continue d'étoffer sa palette de prestations, avec en 2019 de nouveaux cours et des ateliers participatifs, tout en renforçant ses collaborations et négociations en faveur des communes. Ainsi, Mme Wyssa a profité de l'assemblée générale de l'UCV pour annoncer la nouvelle bienvenue qu'un rééquilibrage financier Canton-communes aura lieu grâce à la reprise du financement de la facture sociale par le Canton, complétée d'une bascule de points d'impôt (voir édit de M. Gianni Saitta, secrétaire général de l'UCV). Elle a aussi remercié les nombreux acteurs engagés pour le bon fonctionnement des communes: les élus engagés dans nos organes, le secrétariat général de l'UCV, les membres des municipalités, et particulièrement les syndiqués en ce lendemain de grève des femmes!

Sans transition, Payerne et Oron se sont présentées comme hôtes de la Journée des communes vaudoises, respectivement pour 2020 et 2021. La capitale broyarde a mis en exergue tous ses atouts à travers son film de candidature en faisant un clin d'œil au



sobriquet de «Cochon-Rouge» grâce à la mascotte Jan Bon. Impossible de savoir ce qui amusa le plus le public: la parodie de James Bond, la syndique, Mme Christelle Luisier, autoritaire dans sa marinière ou bien M. Daniel Ruch, député et figurant dans le rôle du médecin. La bonne ambiance à Payerne est assurée! A (re)voir sur www.ucv2020.ch.

Lors de son allocution, la présidente du Conseil d'Etat, Mme Nuria Gorrite, a évoqué la «vivacité et le dévouement» des élus communaux qui se trouvent «en première ligne de la grande chaîne démocratique». Elle est aussi revenue sur la relance de la plateforme Canton-communes en déclarant que le gouvernement étudiera la reprise, partielle ou totale, de la facture sociale, en plus d'une bascule de point d'impôt adaptée à la réalité de chaque commune. En plus de ce chantier ambitieux, elle a mentionné la réforme à venir de la péréquation dont le but serait que les budgets communaux 2022 puissent s'établir d'après les nouveaux paramètres. Son discours a aussi été l'occasion de remercier Mme Wyssa qu'elle a

décrite comme «déterminée et digne de confiance» pour les échanges entre le Canton et l'UCV.

Les délégués et invités de l'UCV ont pu profiter du passionnant exposé de Mme Fabiola Giannotti, directrice générale du CERN, pour découvrir les recherches menées par le CERN dans le domaine de la physique des particules et les collaborations internationales qui en découlent. Pour conclure, Mme Wyssa a rebondi sur ces propos scientifiques en mettant en parallèle «l'infiniment grand des projets du CERN avec l'infiniment petit des problématiques communales».

Des classiques revisités pour le repas servi aux 1700 convives

Le moment du repas est toujours impressionnant pendant cette journée consacrée aux communes. Pour deux raisons notamment. Premièrement, quand 1700 personnes chantent en chœur l'hymne vaudois, l'émotion est palpable dans toute la cantine! Puis, vient le moment où les plats sont servis aux centaines de convives. Cette année le traiteur M. Jean-Yann Fuchs, entouré de sa brigade (plus de cent serveurs, maîtres d'hôtel, cuisiniers, etc.), a proposé des ingrédients locaux cuisinés de manière revisitée.

Dans sa volonté d'utiliser des produits du terroir, Jean-Yann Fuchs a collaboré avec des producteurs régionaux: 260 kg de choux de Yens, 40 kg de truite de l'élevage de L'Isle, du saucisson vaudois de la boucherie de Cossonay, des fraises de Gollion et une recette de glace à la verveine concoctée avec un artisan glacier de Tolochenaz.

Une tempête s'est invitée aux festivités

Souvenez-vous, le 15 juin dernier, un déluge s'est abattu dans le canton, particulièrement à Cossonay. Grêles, rafales de vent, éclairs, inondations: le centre du village n'a pas été épargné, nécessitant le déploiement du plan d'évacuation

La Journée des communes vaudoises est le rendez-vous incontournable pour retrouver ou rencontrer, tout en convivialité, des élu-e-s et employé-e-s des communes vaudoises.







Le logo de la Journée des communes vaudoises 2019 représentant les cinq communes organisatrices.



Mme Claudine Wyssa, présidente de l'UCV, et M. Stéphane Wicht, membre du comité d'organisation 2020 à Payerne.



23 millimètres de pluie sont tombés en moins de dix minutes à Cossonay vers 17h50, faisant de Cossonay la commune vaudoise la plus impactée par les intempéries du 15 juin 2019.

dans la CossArena. «C'était impressionnant! Heureusement, tout s'est déroulé dans le calme et avec professionnalisme, nous confie Mme Tania Zito, secrétaire municipale à Cossonay. Après l'effet de surprise de l'appel de la Police cantonale exigeant l'évacuation, tous les membres de l'organisation, aidés des Jeunesses, des concierges, des employés de voirie et des exposants, ont agi rapidement pour fermer les stands et accueillir le public dans la CossArena.»

Ainsi, les tentes du village des sponsors et la cantine ont dû être fermées pour des raisons de sécurité vers 17h, peu après la fin du repas et avant le début du programme du soir. «Les sociétés de Jeunesses ont tout de suite installé des bars et une sono dans la salle qui était à disposition pour ce genre d'imprévu. D'ailleurs, la fête a eu lieu dans une excellente ambiance: les Jeunesses ont attiré les jeunes! On se rappellera longtemps ce concours de circonstances!», conclut Mme Zito avec le sourire.

« Plus on est de fous, plus on rit »!

Cet adage pourrait résumer la Fête aux Villages. Les sociétés de Jeunesses des cinq villages organisateurs, soutenues par le comité d'organisation, ont œuvré pour que cette fête soit mémorable. Stands de nourriture, bars, bal sur le thème des années 80: tout était réuni pour festoyer malgré la tempête. Bravo et merci aux bénévoles qui se sont activés jusqu'au bout de la nuit!

«L'objectif était que cette première édition serve de tremplin pour une manifestation qui aurait lieu tous les deux ans dans chacun des cinq villages. Ce rassemblement permet aux communes de collaborer ensemble au-delà des municipalités puisque ce sont les habitants de Cossonay, La Chaux, Senarclens, Gollion et Dizy qui se rencontrent à l'occasion d'une belle fête!» conclut le syndic de Cossonay, M. Georges Rime.

Rendez-vous est donné le 13 juin 2020 à Payerne pour la prochaine Journée des communes vaudoises! ■

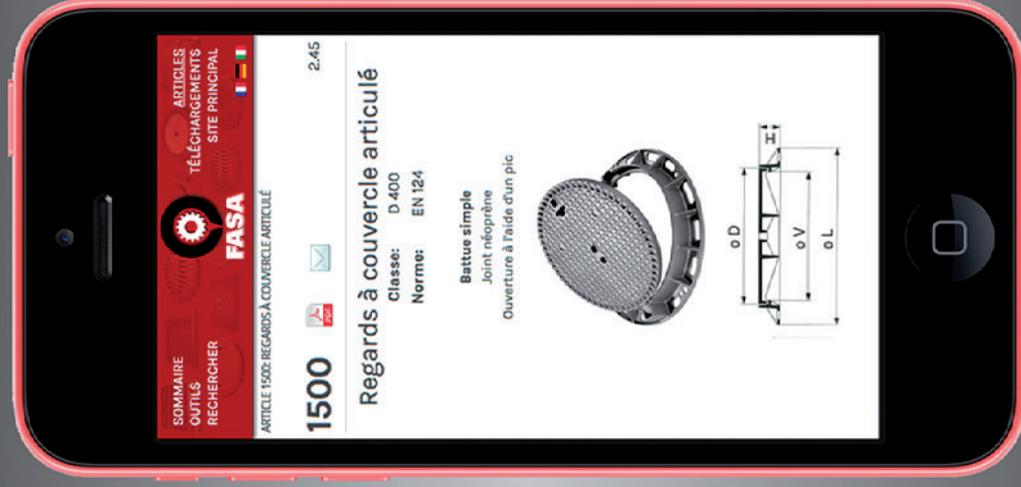
FASA - FONDERIE ET ATELIERS MECANIQUES D'ARDON S.A.

FONTES DE VOIRIE BAUGUSS GHISA STRADALE



FASA

**Baisse de
prix jusqu'à
- 50%**



CH - 1957 Ardon

+41 27 305 30 30

+41 27 305 30 40

www.fasa.ch

fontevoirie@fasa.ch

Actions spéciales



20'900.-*

Plus d'informations sur www.kolly.com

16'900.-*

* Prix en CHF, hors taxes, départ G.Kolly SA



Rabais spécial de 10% sur tous nos compacteurs Pöttinger de la gamme standard MP (8-24m³) pour toute nouvelle commande passée en 2019.

Garage G. Kolly SA
1724 Le Mouret
026 413 90 00



Féchy AOC La Côte

Vente directe à la propriété

Cave ouverte tous les jours
lu-ven 7h - 12h / 13h - 18h
samedi 8h - 12h / 14h - 17h



Jus de raisin

sans sucre ajouté,
légèrement gazéifié
et sans alcool

NOUVEAU



Chemin de la Crausaz 3 - Féchy
021 808 53 54 - www.cavedelacrausaz.ch



Le futur en communes: quelques réflexions du secrétaire général de l'UCV

A l'aube de réformes majeures dans certaines politiques publiques communales, il est normal de se questionner sur l'avenir des communes. Non pas pour remettre en cause leur fonction, utilité ou autonomie, mais pour s'interroger et trouver des solutions adaptées aux enjeux futurs. Cet article aborde quelques pistes de réflexion soulevées par le secrétaire général de l'UCV, M. Gianni Saitta.



Gianni Saitta
Secrétaire général de l'UCV

Comment se dessine leur futur, notamment en regard de l'évolution du Canton? Quelles sont les prestations qui doivent rester au niveau local? Quels seront les compétences des communes et leurs moyens financiers pour les mettre en œuvre? C'est l'autonomie communale qui est interrogée et mérite que l'on prenne le temps d'y réfléchir en tenant compte de l'organisation communale au sens large et souhaitée pour les années à venir.

Trois enjeux auxquels fait face l'autonomie communale

Aujourd'hui, ce principe n'est pas remis en question. Toutefois, on peut observer à travers l'évolution des politiques publiques communales – comme l'enseignement obligatoire ou l'aménagement du territoire – que la collaboration avec les autorités cantonales complexifie l'action communale, instaure un flou quant à la démarche à adopter et peut générer des tensions et blocages pour la mise en œuvre. Dès que deux niveaux de gouvernement sont nécessaires pour instaurer une politique publique, l'exercice devient plus difficile, surtout si les compétences respectives et les modalités de partenariat ne sont pas bien définies.

Deuxième difficulté de cette autonomie communale: la «non-concordance» entre les frontières territoriales communales et les dimensions adéquates pour une réalisation efficace et

efficace de certaines politiques publiques. L'école obligatoire, l'épuration de l'eau, la gestion des déchets sont autant d'exemples qui démontrent une inadéquation entre la taille de la majorité des communes vaudoises¹ et la taille critique pour produire ces prestations qui doivent être mises en place dans toutes les communes. Ainsi, les plus petites doivent collaborer ou fusionner. Dans le premier cas, cela engendre des déficits démocratiques et des difficultés politiques et de pilotage. Dans le second, elles doivent développer une vision sociétale cohérente et la défendre devant leurs habitants, parfois réticents pour des questions fiscales de court terme.

Enfin, la troisième difficulté importante est l'opposition d'une vision fédéraliste défendue par les communes, qui souhaitent préserver leur autonomie, et la volonté centralisatrice d'un Etat fort. Paradoxalement, c'est justement en profitant de la complexité et la marge de manœuvre octroyée par un système fédéral que l'Etat a pu affirmer ses positions sur les différentes politiques publiques, parfois avec un peu d'opportunisme. L'interprétation de certaines législations a ainsi permis de développer une technocratie sclérosante, à l'image de la politique d'aménagement du territoire cantonal. Cette opposition est donc un obstacle à la valorisation des situations locales et à l'autonomie communale.

Quelques propositions pour améliorer le statut de l'autonomie communale

Pour un (meilleur) futur en communes, il est nécessaire de résoudre ces diffi-

cultés en redéfinissant un partenariat avec l'Etat, en rééquilibrant les moyens financiers entre Canton et communes, en posant des limites claires de la répartition des compétences et en explorant des pistes de réflexion sur l'organisation territoriale des communes, leur mode de fonctionnement et de collaboration.

Une mesure concrète: le transfert de la part communale à la facture sociale des communes vers le Canton

En juin dernier, le Canton et l'UCV ont annoncé que la part communale à la facture sociale du Canton, soit CHF 850 mio correspondant à presque la moitié du total des dépenses sociales, allait être transférée au Canton. En d'autres termes, ce dernier devrait assumer seul cette facture. Cette réforme est l'occasion de revoir l'équilibre financier, ou plutôt le déséquilibre, entre Canton et communes². En transférant des charges (facture sociale) des communes vers le Canton, tout en basculant moins de recettes (bascule de points d'impôt moins importante), l'opération permet un rééquilibrage financier entre les deux échelons institutionnels, tout en améliorant la répartition des tâches. Mais cette mesure n'est pas suffisante.

Une réforme du système péréquatif plus que nécessaire

En basculant la facture sociale, c'est également tout le système péréquatif qu'il faut revoir. Le dispositif actuel ne répond déjà plus aux besoins des communes et de nombreux problèmes techniques ont vu le jour. Un système péréquatif est basé sur des principes de solidarité et

constitue une réponse aux déséquilibres entre communes, liés à la répartition des tâches. C'est donc une question communale et cantonale, notamment parce que certaines prestations communales dépassent les frontières des communes qui les mettent en place. Avec la péréquation verticale (du Canton vers les communes), c'est le contribuable cantonal qui participe à ce type de services. Afin de gagner en clarté, la répartition des tâches doit donc également être repensée. La question de la proximité locale reste un élément primordial dans la réflexion à mener sur l'ensemble des politiques publiques actuelles et futures. Et ce n'est pas en questionnant les différents services de l'Etat qu'une réponse serait apportée: qui répondrait vouloir supprimer son service au profit d'une recentralisation communale?

Les limites des collaborations intercommunales

Une fois cette clarification réalisée, il faut avoir le cran de se poser la question de la taille des communes vaudoises, en termes de nombre d'habitants. Aujourd'hui, elles peinent à fusionner pour devenir plus grandes. Pourtant, elles veulent conserver leur autonomie, qui nécessite justement une taille appropriée pour les politiques publiques dont elles ont la charge. Alors, elles collaborent avec d'autres et mettent en exergue toutes les difficultés de l'intercommunalité, pour finalement disposer d'une autonomie toute relative.

Parallèlement, l'idée d'un quatrième niveau ou d'une solution équivalente, entre les niveaux communal et cantonal, sous forme de «microrégions» permettant de déléguer de manière cohérente certaines prestations concernant un bassin de vie plus large que le niveau communal, n'a pas encore fait son chemin. Il est trop tard pour revenir en arrière dans les politiques publiques: on ne peut plus avoir tous les degrés scolaires dans une classe, ni sa mini STEP communale ou aménager le territoire

dans son coin. La question de l'organisation territoriale doit être envisagée et la politique des fusions revue à travers de réelles visions sociétales de développement, quels que soient les avantages financiers proposés dans un processus de fusion. Si les communes souhaitent conserver leur autonomie et retrouver de (nouvelles) tâches communales, elles doivent s'en donner les moyens. Et ces moyens passent par la réorganisation territoriale, l'amélioration des collaborations intercommunales ou la mise en place d'un quatrième niveau.

«Pour de nombreuses politiques publiques actuelles et à venir,
l'échelon communal
 reste le **bon niveau** pour
 leur **implémentation**.»

Imaginons un futur possible pour l'autonomie communale

En redéfinissant cette organisation et en rééquilibrant les finances, les communes pourront assurer leurs prestations, en développer de nouvelles et assurer leur viabilité financière à long terme. Car pour de nombreuses politiques publiques actuelles et à venir, l'échelon communal reste le bon niveau pour leur implémentation. Cette proximité permet la cohérence avec le terrain, l'agilité nécessaire pour réaliser les objectifs visés, la revalorisation des acteurs locaux et le développement des démarches participatives afin d'envisager différentes solutions locales et l'investissement de la population.

De nombreuses idées foisonnent sur ces questions, dont la cohérence dépend des éléments présentés jusqu'ici. En voici quelques-unes:

- Une fiscalité différenciée entre personnes physiques et morales à l'aide de deux coefficients (taux) d'impôts communaux. Cette solution, appliquée dans d'autres cantons, permettrait une politique communale différenciée et atténue certains effets de réforme fiscale comme la RIE III (RFFA).

- La création de centres régionaux de perceptions pour encaisser les impôts et les taxes communales, dans le cas où les communes seraient (encore) trop petites pour disposer des services à l'interne. L'objectif n'est pas de faire doublon avec l'ACI, mais de maîtriser l'encaissement, améliorer la statistique en la matière et se rapprocher du contribuable, même si la taxation reste cantonale.
- La réorganisation de certaines politiques publiques, afin de favoriser un déploiement plus cohérent. Avec l'évolution de la société, de nouvelles politiques ont vu le jour comme l'accueil de jour et la politique familiale. Il est nécessaire d'intégrer de manière cohérente ces politiques aux prestations déjà proposées. L'école obligatoire et l'accueil de jour pourraient, par exemple, dépendre des mêmes structures (service ou collaboration intercommunale), avec les mêmes aires de recrutement, mêmes transports, mêmes infrastructures, mêmes règles, etc. D'autres prestations, comme les réseaux d'aides et de soins à domicile, devraient être passées à la moulinette d'une bonne réflexion en la matière.
- Anticiper et développer les politiques publiques d'avenir, comme celles des seniors, en proposant de véritables services de coordinations entre la population bénéficiaire, les acteurs du milieu et les prestations complémentaires communales.
- Revoir l'aménagement du territoire en simplifiant les démarches pour les administrés et les communes. Ces dernières doivent retrouver une réelle autonomie en la matière et les services cantonaux doivent fonctionner de manière plus efficiente sur cette thématique. Un véritable partenariat doit être trouvé. Enfin, selon la taille des communes, la création d'un organe intercommunal-régional d'urbanisme devrait être envisagée.
- Parce que l'avenir des communes c'est aussi l'environnement, elles devraient

participer activement aux développements de solutions locales, en particulier dans leurs domaines de compétences: valorisation de la production énergétique au niveau local (revalorisation des déchets verts et énergie solaire). Des solutions en réseau local pourraient être privilégiées.

- Enfin, du côté des finances, de nouveaux mécanismes et indicateurs doivent être instaurés pour une gestion et une compréhension des finances communales plus faciles et transparentes. Si l'on veut conserver un système de milice (à l'exécutif et au législatif (délibérant communal)) dans cette évolution communale, il est indispensable d'apporter les outils nécessaires. Un tableau de bord standardisé, avec quelques indicateurs simples³, ainsi qu'un mécanisme de frein à l'endettement

et de stabilisation des finances communales peuvent être proposés. Sur ce dernier, le système d'une augmentation automatique du coefficient (taux) d'impôt lorsque la commune présente des indicateurs dans le rouge plusieurs années de suite, est une solution envisageable. Elle a déjà porté ses fruits dans d'autres cantons, l'important étant de sélectionner les bons indicateurs.

Beaucoup d'autres idées et solutions doivent être pensées, discutées et envisagées pour anticiper le futur en communes. Dans tous les cas, c'est avec des communes fortes que le Canton sera fort, et vice versa. Un partenariat constructif entre les deux niveaux institutionnels doit être mis en place, afin qu'un chemin puisse être dessiné ensemble pour les années à venir. L'Union

des Communes Vaudoises accompagnera les communes dans ces processus comme elle l'a fait depuis plus de 110 ans maintenant. Avec son expertise et son expérience, elle est le partenaire incontournable des communes vaudoises. ■

1. 175 des 309 communes vaudoises ont moins de 1000 habitants et 82% des communes comptent moins de 3000 habitants en 2019.
 2. L'UCV a publié plusieurs articles traitant de cette question, ils sont tous disponibles sur <https://www.ucv.ch/thematiques/economie-et-finances/finances-communales/>
 3. Voir Gianni Saitta, *Manuel d'introduction à la gestion financière communales*, UCV, Pully, 2018.



Centre TCS Cossonay

Cours OACP

- Minibus
- Droits et devoirs
- Préparation au certificat
- Poid lourd avec/sans remorque

tcs-vd.ch * 021 863 22 22 

-15%

Pour toute commune suisse vers le 11119

VOUS ROULEZ A

40

PRUDENCE

Km/H



NEOSICURA.CH

021 828 28 28

d' Silence acoustique sa



Carnal Hall - Le Russey

Ch. l.-de Montolieu 161 - 1010 Lausanne

Tél. 021 601 44 59

acoustique des salles, acoustique du bâtiment,
vibrations, mesurages, expertise, suivi d'exécution

Propositions des membres du conseil: questions choisies sur la pratique de ces instruments

Les membres des conseils communaux ou généraux ont plusieurs outils de proposition à leur disposition. Focus sur quelques problématiques posées dans la pratique de ces instruments démocratiques.



Isabelle del Rizzo
Juriste à l'UCV

Si le droit d'initiative de la Municipalité se résume au préavis, de nombreuses variantes sont à disposition des membres des conseils généraux ou communaux: interpellation, postulat, motion, question, projet de règlement, etc. Même si la Loi sur les communes (LC)¹ leur consacre des dispositions spéciales, celles-ci s'avèrent souvent peu claires aux yeux de ceux qui les pratiquent dans l'exercice de leur fonction communale. Nous avons donc décidé, non pas

de rappeler ici les procédures de traitement des droits d'initiative qui font déjà l'objet d'explications complètes sur le site de l'Etat de Vaud², mais de mettre en lumière certaines problématiques posées dans la pratique de ces instruments démocratiques.

A quel moment la proposition doit-elle être déposée?

La LC précise à quel moment la proposition doit être développée³ (immédiatement ou lors de la prochaine séance du Conseil) mais reste muette quant au moment de son dépôt. Aussi, sans autre précision légale ou disposition du règlement du Conseil à ce sujet, il

est possible de remettre la proposition avant, voire même pendant la séance. Dans tous les cas, la proposition doit être inscrite à l'ordre du jour. Aussi, si elle est déposée avant la séance, le bureau du Conseil doit la recevoir suffisamment à l'avance avant que l'ordre du jour ne soit expédié⁴. Si elle est déposée pendant la séance, il est nécessaire que le dépôt fasse l'objet d'un vote du Conseil afin de modifier l'ordre du jour. Précisons que le règlement du Conseil peut exclure le dépôt pendant la séance.

Votre partenaire pour la publicité extérieure : www.apgsga.ch



APG|SGA est l'entreprise leader de la publicité extérieure en Suisse, spécialisée dans les offres d'affiches numériques et analogiques à des endroits hautement fréquentés. La croissance démographique, la mobilité en hausse, l'acceptation des nouvelles possibilités de publicité font de l'Out of Home Media l'un des principaux éléments du mix de communication.

Laissez-nous vous montrer à quel point la publicité extérieure et nos services sont fascinants et porteurs d'avenir. Bienvenue chez APG|SGA.

APG|SGA
Out of Home Media

La Municipalité est-elle contrainte de répondre à une proposition irrecevable lorsque le Conseil accepte néanmoins l'entrée en matière ?

Pour rappel, la proposition doit respecter des conditions de fond⁵ et des conditions formelles⁶. Une fois l'entrée en matière sur la proposition décidée par le Conseil, ladite proposition devient contraignante pour la Municipalité. D'où l'importance de procéder à un examen préalable de la proposition, qui peut être effectué par le bureau, son président ou encore une commission thématique. Cette contrainte est valable même lorsque la proposition est viciée sur le fond ou la forme. Dans un tel cas, la Municipalité ne peut pas se contenter de classer la proposition. Elle doit établir un rapport expliquant les raisons de son irrecevabilité, qui sera transmis au Conseil. Ce dernier prendra

acte ou refusera de prendre acte du rapport municipal. Le rapport ne sera pas transmis à une commission.

Quelle est la nature juridique du rapport établi par la Municipalité en réponse à la proposition ?

Le rapport constitue une décision au sens de l'article 65 de la LC et partant, ouvre une voie de droit. Les dispositions légales sur l'adoption du rapport ou du préavis sont également applicables. En particulier l'article 35 LC qui implique obligatoirement le renvoi du préavis faisant suite à une proposition à l'examen d'une commission, sans nécessiter le vote du Conseil.

Quel est le délai de traitement d'une proposition par la Municipalité ?

L'article 33 alinéa 4 de la LC fait mention d'un délai maximum d'une année pour

que la Municipalité réponde à la proposition. Il est également possible de fixer un délai plus court⁷ (la LC parle de délai particulier) dans le règlement du Conseil. Cependant, il s'agit ici d'un délai d'ordre, c'est-à-dire qu'il ne contraint pas à la décision. En cas de non-réponse de la Municipalité, il n'existe aucune base légale permettant de sanctionner l'exécutif. Tout au plus, dans des cas extrêmes, un signalement auprès des autorités cantonales de surveillance pourra être envisagé.

Est-il possible de modifier une proposition avant sa prise en considération? Cas échéant, l'accord de l'auteur est-il obligatoire ?

Une proposition peut tout à fait être modifiée, ne serait-ce que pour des raisons de recevabilité. Par exemple, une motion qui porterait sur une compétence de la



À chaque professionnel l'outil approprié: Fiat Talento.

Fiat Professional offre l'outil adapté à toutes les tâches de transport: par exemple, le nouveau Fiat Talento répondra à toutes vos attentes grâce à son agilité et à sa capacité de chargement.

Plus d'informations concernant les véhicules utilitaires Fiat sur notre site web. fiatprofessional.ch

FIAT
PROFESSIONAL
UN PROFESSIONNEL COMME VOUS

 **Emil Frey Crissier**
Centre Automobile Romand
emilfrey.ch/crissier

Talento 296.10A.0.

Municipalité, et par conséquent irrecevable, peut être transformée en postulat avant sa prise en considération. La loi précise qu'il revient à l'auteur et à l'auteur seul de la retirer ou de la modifier⁸. Cependant, dans la pratique, il est toléré que les règlements communaux prévoient la possibilité d'autoriser le Conseil à opérer les modifications nécessaires ou à transformer par exemple une motion en postulat et ce sans l'accord de l'auteur. Rappelons ici qu'une telle pratique est illégale au niveau cantonal⁹.

Quid si la Municipalité soumet un préavis dont l'objet n'entre pas dans le champ de compétence du Conseil?

Si le préavis municipal ainsi que le rapport de la commission y relatif ont été inscrits à l'ordre du jour du Conseil, la Municipalité dispose de la possibilité de retirer son préavis. Elle peut le faire jusqu'à la votation du Conseil. Si elle ne le fait pas, le Conseil devra rejeter les conclusions dudit préavis, sous peine d'adopter une décision illégale.

Existe-il des exigences particulières quant au rapport de la commission?

Si le rapport fait suite à un postulat, son contenu n'est pas dicté par des dispositions légales. Aussi, il peut résumer brièvement l'historique des travaux de la commission, donner des explications ou encore faire des propositions. En revanche, le dispositif est obligatoire. La commission devra donc dans ses conclusions proposer au Conseil de prendre acte du rapport de la Municipalité ou de refuser d'en prendre acte.

Si le rapport fait suite à un préavis portant sur un projet de décision ou de règlement ou partie de celui-ci, les remarques précédentes sont également valables. En outre, la commission pourra également proposer des amendements à soumettre au Conseil.

Certains règlements communaux permettent à la commission de proposer au Conseil le renvoi à la Municipalité pour nouvelle étude. Dans ce cas, le Conseil

sera amené à voter sur la prise en considération de cette proposition avant le renvoi cas échéant à la Municipalité. ■

Références:

Cet article se base sur l'ouvrage de David Equey, «Aspects juridiques de l'institution communale en droit vaudois», en particulier le chapitre «Le droit d'initiative des membres du conseil général ou communal et de la municipalité en droit vaudois», in RDAF 2010 hors-série, pp. 119-215, disponible sur le site de l'Etat de Vaud.

- 175.11 Loi sur les communes du 28 février 1956 (LC)
- <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/autorites-communales/droits-de-proposition/>
- Art. 32 al. 1 LC
- Au minimum 5 jours avant la séance, articles 14 al. 3 et 25 al. 3 LC
- Notamment respect du principe de séparation des pouvoirs entre autorités communales, principe de la hiérarchie des normes, conformité au droit supérieur
- Unité de forme, unité de rang, unité de la matière, voir article 106 b al.1 de la Loi du 16.05.1989 sur l'exercice des droits politiques 160.01 (LEDP)
- Art. 33 al. 2 let b LC
- Art. 33 al. 3 LC
- Art. 123 al. 2 de la Loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (LGC) – 171.01



le plein
d'énergie

ruey-termoplan
mazout | essence | diesel **0800 844 244**
ruey-termoplan.ch



PLASTILINE SA
DONNEZ UN SENS À VOTRE SIGNALISATION

souhaitez-vous avoir plus d'informations?
CONTACTEZ-NOUS AU 027 322 98 15

MARQUAGE SIGNALISATION SIGNALISATION DYNAMIQUE MOBILIER URBAIN

WWW.PLASTILINE.CH

BO PLASTILINE SA - Ch. Du Saux 1 - 1131 Tolochenaz

P R O G R A M M E D E S F O R M A T I O N S

FORMATIONS
EN FINANCES
ET GESTION
COMMUNALES

POUR LES
ELUS, CADRES
ET EMPLOYES
COMMUNAUX

une prestation

UNION DES  COMMUNES VAUDOISES

PROGRAMME DES FORMATIONS

TOUS NIVEAUX

- COMPRENDRE SON ÉQUIPE
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- COMMUNES, COMMUNIQUEZ !

NIVEAU 1

- COMPTE DE FONCTIONNEMENT
- COMPTE DES INVESTISSEMENTS
- COMPTE DU BILAN
- INTRODUCTION AU MCH2

NOUVEAU

BASES
DU
PILOTAGE
COMMUNAL

NIVEAU 2

- BOUCLEMENT DES COMPTES
- GESTION DES SALAIRES
- PRÉPARATION DU BUDGET
- GESTION DES DOMAINES AUTOFINANCÉS
- TVA DANS LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

NIVEAU 3

- CONTRÔLE INTERNE
- PÉRÉQUATIONS FINANCIÈRES
- ANALYSE FINANCIÈRE
- PLANIFICATION FINANCIÈRE

RENSEIGNEMENTS

🗨 Catherine Losey-Burri
Coordinatrice des formations

☎ 021 557 81 34
✉ formations@ucv.ch

INSCRIPTIONS

🌐 ucv.ch/formations

TOUJOURS INFORMÉS

📱 avec notre application



Chaque cours peut être suivi individuellement ou regroupé par module de niveaux différents, selon les places disponibles

Dossier EAU!

L'eau et les communes: quelques exemples de gestion

L'or bleu. Cette ressource précieuse à tant d'usages est rapidement mise en péril si sa gestion n'est pas adéquate. Chacun a sa part de responsabilité pour le maintien d'une bonne qualité des eaux, nécessaire à la fois aux écosystèmes qui peuvent alors s'épanouir et perdurer, mais aussi pour les êtres humains qui l'utilisent de multiples façons: consommation d'eau potable, nettoyages, industries, loisirs, etc.

La gestion de l'eau potable et des eaux usées relève de la compétence des communes. Ces dernières peuvent aussi proposer des aires de détente aux bords des cours d'eau grâce à des aménagements adaptés pour les citoyens ainsi que la faune et la flore. Ce dossier présente quelques réalisations communales autour de cette thématique aquatique.

| | |
|---|-------|
| Infographie | p. 20 |
| L'entretien des canalisations, une responsabilité communale souvent méconnue | p. 21 |
| La région d'Yverdon-les-Bains au chevet de ses cours d'eau | p. 22 |
| Evolution de l'épuration dans la région morgienne | p. 25 |
| Gestion d'un port: une mission propre à certaines communes lacustres | p. 27 |
| Arrêt sur invitée: Nathalie Chèvre, spécialiste en écotoxicologie | p. 30 |

L'infographie

Quelques chiffres et infos sur l'eau dans la Suisse et le canton de Vaud.

SUISSE



4%

de la surface du territoire en Suisse est composée de lacs et rivières



59,6%

part de la production totale d'électricité fournie par les centrales hydroélectriques suisses en 2017



6%



moins de 6% des perches consommées en Suisse sont issues des lacs du pays



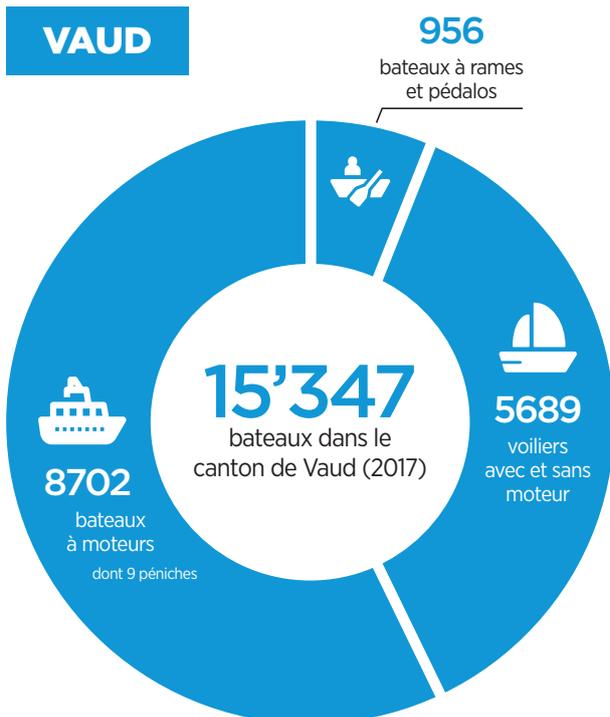
163 litres/j.

Uniquement dans les ménages suisses, la consommation d'eau par personne est de 142 litres par jour. Si l'on y ajoute la consommation sur le lieu de travail, pendant les loisirs et en vacances, cela représente en moyenne pour l'ensemble de la population environ 163 litres par personne et par jour en 2017.

2016

date à laquelle la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) exige de prendre des mesures de traitement des micropolluants dans certaines STEP

VAUD



Les eaux vaudoises comportent



39'000 hectares

c'est la surface correspondant à la partie vaudoise du lac Léman, des lacs de Neuchâtel, de Morat et de Joux



353

le nombre de cours d'eau vaudois



159

stations d'épuration communales ou intercommunales dans le canton

Sources:
 - Annuaire statistique du canton de Vaud 2019, 42^e édition, février 2019
 - Page «Lacs et rivières» du site de la Confédération, rubrique «Découvrir la Suisse» onglet «Environnement, Géographie», consultée le 29.07.2019
 - Site www.eaupotable.ch édité par la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux
 - 24 heures du 12 juillet 2019, enquête pp. 2-5.

L'entretien des canalisations, une responsabilité communale souvent méconnue

La commune de Bussigny connaît actuellement de nombreux travaux en lien avec ses canalisations. C'est l'occasion pour le municipal en charge de l'urbanisme, des infrastructures et des travaux de nous en dire plus sur l'entretien délicat des conduites d'acheminement des eaux.



Jean-Daniel Luthi
Municipal en charge de l'urbanisme, des infrastructures et des travaux à Bussigny

Depuis les aqueducs, de nouvelles technologies sont apparues avec des tuyaux en bois, en plomb (abandonné dans les années 60 pour cause de saturnisme), en terre cuite, en fibrociment avec la présence d'amiante et en fonte. De nos jours, l'acier, la fonte ductile, la maçonnerie, le polychlorure de vinyle (PVC), le polypropylène (PP) et le polyéthylène (PE) sont les matériaux les plus usités pour les canalisations qui acheminent l'eau potable et celles qui éliminent les eaux claires et usées.

L'usure dans le cas de l'eau potable

Si les canalisations pour l'eau potable ne nécessitent pas d'entretien particulier, l'usure est observée généralement par des fuites résultant de la corrosion, du frottement avec des objets extérieurs, des mouvements de terrain, d'un mauvais remblayage, des courants vagabonds ou des méthodes de pose. Les autorités doivent cependant anticiper certaines interventions, surtout dans les zones à fort développement démographique. En effet, le débit d'eau dans un tuyau ne peut pas s'accroître éternellement en fonction de la demande. Selon la vitesse de l'eau dans la conduite, il y a lieu de procéder à son changement pour passer à une section supérieure.

La problématique de l'évacuation des eaux claires et usées

En matière d'évacuation des eaux, la situation est nettement plus complexe. Pour les eaux usées, l'usure provient généralement de l'intérieur. Attaque du ciment par frottement et par le pas-

sage de produits agressifs déversés par l'industrie et les citoyens, déformations dues aux mouvements de terrain ou aux charges routières, déboîtements de joints, etc. Outre les contrôles subséquents (caméra) et les opérations de curage, les autorités doivent tenir compte d'une durée de vie variable comprise entre 50 et 100 ans, cela tant au niveau des amortissements financiers que de la planification des travaux (PGEE). Les dégâts mineurs peuvent être traités par gainage, opération consistant à déposer un revêtement intérieur synthétique pour étancher la conduite.

Les eaux claires proviennent des eaux de surface pluviales, mais aussi des drains installés dans le terrain. Elles charrient toutes sortes d'impuretés, à l'image des regards situés en bordure de route qui collectent tous les papiers, mégots et autres déchets déposés sur la voie publique pour les conduire directement dans les cours d'eau ou lacs... L'eau des drains, selon leur localisation, peut laisser un dépôt de calcaire qui va diminuer le diamètre de passage, allant jusqu'à l'obstruction de la conduite. Des actions de fraisage sont alors nécessaires pour enlever ce calcaire et retrouver le diamètre de passage initial.

De nouveaux enjeux sont cependant apparus au cours des dernières décennies. Les conduites d'eaux claires posent de plus en plus de problèmes en raison du développement urbain et du réchauffement climatique. En effet, le bétonnage intensif du sol ainsi que le manque de surfaces d'infiltration conduit à évacuer les eaux pluviales par ces canalisations qui deviennent rapidement sous-dimensionnées. La violence des orages et les quantités d'eau déversées ponctuellement en un très court

intervalle de temps génèrent la même problématique. Il en ressort que nombre de conduites saturent en cas d'orage et engendrent des refoulements dans les caves, voire l'éjection des plaques en fonte recouvrant les chambres de visite. Les incidences financières sont élevées et les risques d'accident pour les citoyens sont fortement accrus.

Un suivi constant de la part des autorités communales

En résumé, toutes les conduites souterraines nécessitent un suivi, une approche anticipative, des contrôles et un entretien technique. Malheureusement, les durées de vie ne sont pas les mêmes et causent des difficultés de gestion aux autorités; les facteurs d'obsolescence des canalisations sont complexes et dépendent de nombreux facteurs souvent locaux. Dans ce cadre, la planification doit assurer que les services restent opérationnels en tout temps; il n'est pas possible d'enlever les anciens tuyaux pour en poser de nouveaux. Les conduites étant posées généralement dans le domaine public, sous les chaussées et à proximité l'une de l'autre (voire l'une sur l'autre), il n'est généralement pas possible de changer une seule conduite. Les actions sont généralement à large échelle et les conduites des eaux usées, claires, voire potable, sont changées simultanément. Cela signifie que les travaux ne sont presque jamais effectués à une durée de vie optimale, mais résultent du regroupement des interventions pour limiter les durées des chantiers et les réouvertures de routes trop fréquentes.

Dans nos communes, nombre de canalisations approchent leur fin de vie; une planification stratégique et financière est donc absolument nécessaire. ■

La région d'Yverdon-les-Bains au chevet de ses cours d'eau

Depuis plusieurs années, l'agglomération d'Yverdon-les-Bains (AggloY) voit les projets d'aménagement des cours d'eau se multiplier. La population profite ainsi d'une meilleure protection contre les inondations et de nouveaux lieux de détente dans une nature vivifiée.



Sébastien Genoud
Responsable du bureau
d'AggloY



Marie Rigault
Service des travaux
et environnement
Yverdon-les-Bains

Pendant longtemps, la gestion des cours d'eau a été principalement dictée par des considérations économiques et sécuritaires. De nombreuses rivières de la région d'Yverdon-les-Bains ont ainsi été enterrées ou endiguées. Depuis plusieurs années toutefois, le

regard sur nos rivières a changé. Nous savons ainsi qu'un cours d'eau élargi et rendu à son état naturel remplit mieux ses multiples fonctions: renforcement de la biodiversité, protection contre les crues, enrichissement des paysages, détente et loisirs.

La renaturation des cours d'eau est ainsi devenue une priorité de la Confédération et du Canton de Vaud. Dans ce contexte, le projet d'agglomération de la région d'Yverdon-les-Bains (AggloY) a intégré l'aménagement des cours d'eau parmi ses axes d'action. La conduite de ces interventions est en grande partie

assumée par le Service des travaux et de l'environnement de la Ville d'Yverdon-les-Bains et l'Etat de Vaud.

Etude et premières réalisations

Une étude préliminaire a tout d'abord été menée afin de définir les secteurs et les cours d'eau devant faire l'objet d'interventions. Ces dernières doivent répondre à un double objectif: garantir une protection durable contre les crues et, d'autre part, promouvoir la biodiversité en réaménageant le lit des cours d'eau et leurs berges. En 2016, les premiers travaux d'aménagement ont été



Numéro 1 en Suisse pour les véhicules utilitaires

Service complet pour les véhicules utilitaires

- Véhicules neufs et occasions
- Réparation et service
- Construction de véhicules
- Service de dépannage et remise en état de véhicules accidentés
- Pièces détachées



LARAG près de chez vous:

Wil SG Neftenbach Echandens Yverdon
St. Gallen Rümlang Monthey Meyrin



Janvier 2018
Inondation, plaine de l'Orbe

Juillet 2019
Prise de vue aérienne, chantier ECF Thièle.



menés sur le ruisseau des Vernes en 2016 à proximité du village de Valeyres-sous-Montagny. Le ruisseau de Pomy, sur le territoire de Pomy et d'Yverdon-les-Bains, a suivi en 2017. Les travaux, menés en étroite collaboration avec les exploitants agricoles, ont permis de protéger durablement la zone urbaine contre les crues, de restituer au cours d'eau une dynamique naturelle et d'offrir à la population un nouveau lieu de détente dans un paysage ressourçant.

Sécuriser et renaturer la Thièle

C'est en mars 2018 que le plus grand chantier de protection contre les crues et de renaturation de la région Nord vaudois a débuté le long de la Thièle, en amont d'Yverdon-les-Bains. Le projet, mené sur

près de 1,8 kilomètre, vise à élargir le lit de la rivière d'environ 20 mètres afin de diminuer la pression sur les digues et d'étanchéifier ces dernières à l'aide de palplanches. Cet élargissement permettra aussi à la rivière de pouvoir méandrer librement et d'interagir avec son environnement au gré de ses variations de débit. Des aménagements secondaires, comme des caches à poissons, des petits pierriers et la plantation d'arbustes indigènes, par exemple, offriront également des conditions idéales pour le développement d'une faune et d'une flore typiques des grands cours d'eau de plaine.

Pour la réalisation de ces travaux, qui se termineront en été 2020 et dont le budget s'élève à 20 millions de francs, la commune d'Yverdon-les-Bains met à

disposition environ 45'000m² de terrain. Afin de compenser les surfaces agricoles perdues et de répondre aux besoins des exploitants, des mesures d'amélioration qualitative des terrains (rehaussement des terrains, drainages et stations de pompage notamment) ont par ailleurs été mises en œuvre.

Forte de ces expériences, AggloY a vu d'autres projets arriver au stade de la réalisation. C'est ainsi que les travaux de sécurisation et de renaturation de la Brinaz ont démarré au printemps de cette année. Devisés à 7 millions de francs, ils touchent les communes de Grandson, de Valeyres-sous-Montagny et de Montagny-près-Yverdon. Le réaménagement a pour objectifs d'élargir le lit du cours d'eau, de renaturer le lit et les berges, de protéger contre les inondations, ainsi que de retenir les objets flottants en amont via l'installation d'une herse à hauteur du village de Valeyres-sous-Montagny.

Un autre projet sur la commune d'Yverdon-les-Bains est actuellement en préparation. Il s'agit de la renaturation de l'embouchure du Mujon qui vise à restaurer la zone alluviale dans le Bois des Vernes par la création d'une zone inondable. De plus, la création de buttes à l'aide de matériaux d'excavation favorisera certaines espèces d'oiseaux. L'avant-projet a été établi en étroite collaboration avec les autorités cantonales, avec le triage forestier Yverdon-Yvonand ainsi qu'avec l'Association de la Grande Cariçaie. Au total, le projet a été budgété pour un montant de 1,3 million de francs. ■

Merci à la Direction générale de l'environnement, à MM. Rychner et Varidel pour leur contribution. Plus d'infos sur www.aggloy.ch et sur www.yverdon-les-bains.ch

Consultez la liste de nos
professionnels sur www.fveconstruction.ch
et sur notre application FVE Annuaire



Nos peintres ne s'emmêlent pas les pinceaux !

Nos membres respectent les conventions collectives de travail.

Notre service Conseils et assistance techniques vous
soutient volontiers dans vos projets de marchés publics.
021 632 12 30 et cat@fve.ch

entrepreneurs!
fédération vaudoise

Evolution de l'épuration dans la région morgienne

La station d'épuration (STEP) de l'ERM à Morges prépare sa mue pour faire face à l'augmentation de la population et assumer la prise en charge des micropolluants. Explications du directeur de l'ERM et du président du comité de direction.



Christian Maeder
Président du comité de direction de l'ERM



Tony Reverchon
Directeur de l'ERM

A la fin des années 60, les communes de Chigny, Denens, Denges, Echichens, Ecublens, Lonay, Monnaz, Morges, Préverenges et Vufflens-le-Château se sont réunies pour élaborer un projet de statuts en vue de la création d'une association de communes pour gérer la gestion de l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM). Cette association intercommunale a été formellement constituée le 24 novembre 1971. Dès lors, toutes les démarches furent entreprises pour la construction de la station d'épuration du Bief à Morges, mise en service en 1974. En 1976, la commune de Tolochenaz rejoignait l'association, puis en 1977 ce furent les communes de Bussy-Chardonney, Clarmont, Vaux-sur-Morges et Yens. L'association était donc composée de 15 communes. Depuis 2011, à la suite de la fusion des communes d'Echichens et de Monnaz, l'association compte 14 communes membres et 35 délégués des organes exécutifs et législatifs communaux siègent au conseil intercommunal de l'ERM.

Configuration actuelle de la STEP

L'ERM dispose d'une STEP dimensionnée à sa construction pour traiter les eaux usées d'un bassin-versant de 56'000 équivalents-habitants¹ (EH). La charge biologique traitée à l'ERM se situe aujourd'hui à environ 50'000 EH. Le réseau des collecteurs ERM reliant les communes à la STEP représente 72 km de canalisations.



Bassin de traitement biologique.

L'actuel comité de direction (CODIR) de l'ERM est formé de M. Christian Maeder, président et syndic d'Ecublens, de M. Jean-Jacques Aubert, vice-président et municipal à Morges, de MM. Salvatore Guarna, syndic de Tolochenaz, Bernard Perey, syndic de Denens et Alain Garraux, municipal à Préverenges. Le CODIR a toujours veillé à maintenir ces installations dans un état de fonctionnement irréprochable. Tout au long des années, les équipements de la STEP ont été modernisés et optimisés. Ces investissements réguliers ont permis de traiter efficacement les eaux usées, dans le respect des normes en vigueur, tout en maîtrisant les coûts d'exploitation, la consommation et la production d'énergie.

Une modernisation nécessaire des infrastructures

En 2010, les premières modifications de la Loi sur la protection des eaux relatives au traitement des micropolluants, la volonté de régionaliser le traitement des eaux usées exprimée par la direction générale de l'environnement (DGE), ainsi que l'augmentation de la population prévue dans le plan d'agglomération Lausanne-Morges, ont conduit le CODIR

à prévoir une nouvelle modernisation importante de la STEP. Cette dernière devra permettre d'atteindre des capacités de traitement permettant d'absorber l'accroissement de la population et d'assurer le traitement des micropolluants.

Sur recommandation de la DGE, l'ERM a mandaté en 2012 un bureau d'ingénieurs afin d'évaluer les diverses variantes permettant de satisfaire à ces nouvelles exigences.

Début 2013, le CODIR a adjugé un mandat d'étude préliminaire ayant pour objectif d'évaluer le potentiel d'extension de la STEP de l'ERM sur le site actuel du Bief. Les premières conclusions de cette étude ont permis de confirmer que le site actuel était à même de pouvoir traiter les eaux usées de la région morgienne avec une charge évaluée entre 80'000 et 90'000 EH à l'horizon 2040, avec un procédé classique à boues activées, complété d'un traitement spécifique pour les micropolluants. Ce dernier est nécessaire pour éliminer le maximum de micropolluants - résidus de médicaments, détergents ou pesticides - présents dans les eaux usées avant leur évacuation dans les milieux naturels, lacs ou cours d'eau.

De nombreux projets de raccordement

Fin 2014, sachant que la STEP de Bussigny devait être mise hors-service, la Municipalité d'Echandens a demandé à l'ERM de bien vouloir étudier son adhésion à l'association intercommunale et la possibilité de raccorder l'ensemble de ses collecteurs à la STEP de l'ERM. Conjointement à cette demande, la Commune d'Ecublens a aussi fait part de son intention de raccorder son bassin-versant de Bussigny à la STEP de l'ERM. Les études ont démontré la faisabilité du raccordement de ces deux bassins-versants. La modification du plan général d'évacuation des eaux intercommunal (PGEEI) par un addenda a été formellement validée par la DGE en juin 2019. L'étude du raccordement des communes d'Apples et de Reverolle est toujours en cours et devrait pouvoir être achevée avant la fin de cette année.

Quatre ans de travaux pour le redimensionnement et la modernisation de la STEP

L'étude en vue de la modernisation et de la mise en conformité de la STEP a débuté en 2015. Puisque le périmètre de la STEP

sera étendu en vue de sa modernisation, l'étude prenait également en compte l'intégration paysagère des futures installations avec le parc du Vertou, à Morges. Elle a conduit le CODIR à retenir deux variantes parmi celles proposées par le bureau d'ingénieurs. Premièrement, une solution avec des bassins circulaires de traitement (type SBR: traitement biologique séquentiel), et deuxièmement une solution avec une filière à boues activées, similaire au procédé de traitement actuel. L'étude de l'avant-projet a été lancée en 2016 dans le but de décider du choix final pour l'extension et le renouvellement de la filière «Eau», ainsi que du procédé de traitement des micropolluants.

Ces études d'avant-projet ont permis de valider le choix de traitement par boues activées, préféré au système de type SBR en raison de son impact visuel réduit sur le site. Elles ont été ponctuées par des rapports d'avant-projet et d'enquête préliminaire qui ont conduit la DGE à faire part à l'ERM de diverses recommandations. En particulier celles de lancer une procédure d'autorisation préalable d'implantation, ainsi que d'intégrer une étude de concept énergé-

tique dans le cadre de la phase de projet d'ouvrage et de mise à l'enquête.

Le comité de direction a décidé de poursuivre la démarche en déposant cette année un nouveau préavis au Conseil intercommunal afin de donner mandats à divers bureaux d'ingénieurs pour l'étude de projet d'ouvrage, la demande d'autorisation de construire, la mise à l'enquête et la procédure pour l'acquisition d'une portion de la parcelle sur le domaine public cantonal adjacent à la parcelle de l'ERM. Ces études sont en cours et déboucheront, fin 2020, sur une demande de crédit de construction.

Le début des travaux est prévu après l'été 2021. Ils devraient durer jusqu'en 2025 pour un coût estimé à 75 millions de francs hors subventions. Durant ce chantier d'importance, la STEP continuera de fonctionner comme aujourd'hui. Concernant le prix de l'eau, il ne devrait pas être modifié sauf si les communes en profitent pour revoir leur politique en matière de taxe d'épuration.

1. L'équivalent-habitant (EH) est une unité conventionnelle de mesure de la pollution moyenne rejetée par habitant et par jour.



**À VOS CÔTÉS DANS LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

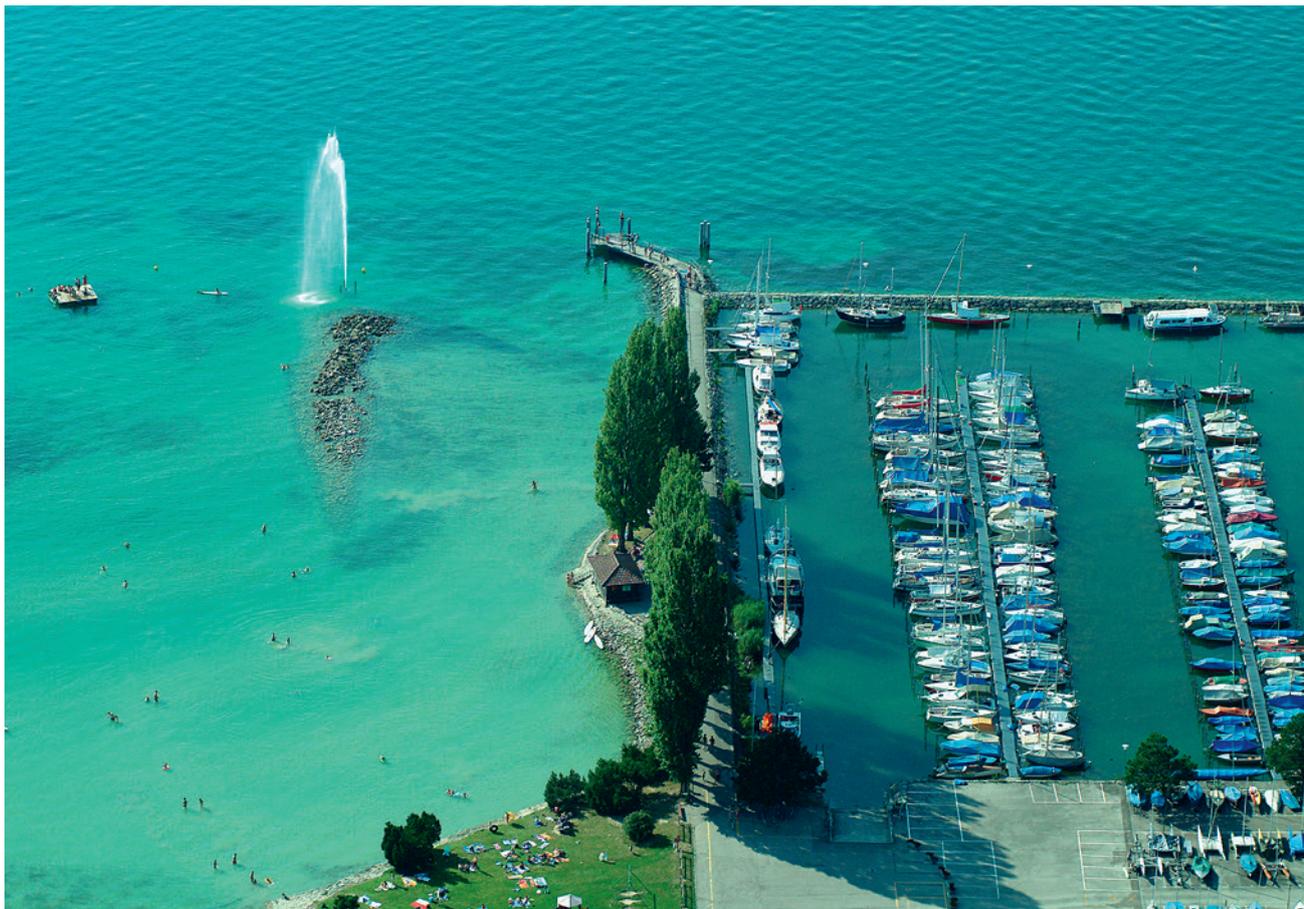
Audits énergétiques, éclairage, fibre optique, chauffage à distance, borne de mobilité électrique, contracting et installation solaire, rénovation des bâtiments, ... **Romande Energie accompagne votre commune dans l'ensemble de ses projets.**

www.romande-energie.ch



Gestion d'un port: une mission propre à certaines communes lacustres

La Suisse compte près de 1500 lacs et 4% de sa surface est composée de lacs et rivières, ce qui incite à naviguer! D'ailleurs, en 2017, le canton de Vaud comptait 15'347 bateaux immatriculés. Découvrons de plus près comment la gestion d'un port se concrétise au sein de quelques communes.



Port de Cudrefin.



Chloé Wiss
Chargée de communication
à l'UCV

«Municipale responsable du port communal et ses infrastructures» ou «garde-port». Ces fonctions sont nécessaires pour les communes ayant un port sur leur territoire. Rappelons ici que les rives des lacs et les cours d'eau appartiennent au canton, qui donne l'autorisation aux communes d'en faire la concession auprès de tiers. Comme la gestion d'un port connaît ses nombreuses particuli-

tés, profitons de ce dossier spécial pour les présenter. Pour cela, trois communes portuaires ont apporté de l'eau à notre moulin.

Un port le long de la Thièle dans la capitale du Jura-Nord vaudois

A Yverdon-les-Bains, le domaine des ports relève du dicastère du Service de la sécurité publique et compte des amarrages dans le canal de la Thièle, au port des Iris, et dans le canal oriental. Des radiers (rails et chariots pour mise à l'eau des bateaux), sont également disponibles pour les navigateurs.

Une des particularités à Yverdon-les-Bains est que le concessionnaire est propriétaire du ponton et du matériel d'amarrage dont il a la charge d'entretien. L'inconvénient de cette responsabilité individuelle est l'absence d'uniformisation des pratiques, tant pour l'aspect esthétique que du côté qualitatif. «Mais tant que la sécurité est assurée, c'est l'essentiel!» commente M. Jérôme Charlton, garde-port.

Il y a environ 350 concessions et près de 150 places d'hivernage. Ainsi, le garde-port ne chôme pas! Ce métier varié requiert autant des compétences

administratives que manuelles: être sur place pour répondre aux questions, assurer l'entretien, organiser les dragages, gérer les attributions ou résiliations d'emplacement et les places visiteurs, collaborer avec le sauvetage et la gendarmerie du lac, faire respecter le règlement, etc. M. Charlton a le profil adéquat comme ancien constructeur naval, employé de commerce et assistant de sécurité publique.

Le règlement du port, rédigé selon les communes par l'autorité portuaire, un municipal ou un garde-port, est avalisé par la Municipalité et le Canton. Celui d'Yverdon-les-Bains, en cours de modification, comprend des règles variées allant de la description d'un bateau à l'interdiction de l'utilisation de pneus comme pare-battages pour des raisons esthétiques et écologiques. Pour le moment, Jérôme Charlton se dit adepte de la prévention plutôt que de la répression. En cas d'abus, le règlement permet, par exemple, de faire évacuer et détruire un bateau abandonné. Mais globalement tout se passe bien. Comme le souligne M. Charlton: «Le monde de la navigation est un microcosme où prédomine généralement la bonne ambiance!»

Faug: deux ports, deux gestions

Sur le territoire de Faoug, au bord du lac de Morat dans la Broye, se trouvent deux ports: l'ancien, propriété de la Commune et géré par cette dernière, et le nouveau, né d'une initiative privée et dont les infrastructures appartiennent à la société Marina Port de Faoug SA.

Avec 37 places à l'eau attribuées aux habitants locaux, quelques places à terre et sans place visiteurs, le vieux port est une petite infrastructure, contrairement au nouveau port qui dispose de tous les services d'une marina moderne pour ses 350 places. «C'est un endroit bucolique, par sa position entre le débarcadère et la petite plage, et privilégié des Faougeois puisqu'il reste l'un des moins chers autour du lac de Morat» nous précise Mme Sabrina Giannini Heim, municipale en charge des bâtiments et responsable du port communal et de ses infrastructures.

Elle nous explique aussi que son entretien ne représente pas un poste conséquent et ne demande actuellement pas de grands investissements pour Faoug. N'étant pas financé par des recettes affectées, il ne représente pas un centre budgétaire selon le plan comptable vaudois. Les investissements liés sont donc prévus dans le budget ou font l'objet d'un préavis municipal. La Commune assume également les coûts d'entretien du débarcadère dont elle assure et gère la coordination avec la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat.

Un nouveau règlement du port communal est entré en vigueur en juillet 2017, notamment à propos de l'attribution et le retrait des places, l'exploitation, l'amarrage des embarcations, la police du port et les tarifs.

Depuis l'installation d'un portail empêchant l'accès aux embarcations, le nombre de vols sur bateaux a chuté au vieux port. Les désagréments les plus

fréquents concernent plutôt l'utilisation inappropriée, le vol et l'endommagement des engins de sécurité du débarcadère (bouées de sauvetage, gaffes).

Faug n'a pas de garde-port, c'est donc l'employé communal qui se charge du nettoyage du vieux port et la surveillance est assurée par la municipale responsable du port. Les feux de navigation et du débarcadère sont gérés par Faoug mais les feux de tempête sont assurés par Morat, Sugiez et Vallamand.

Un atout incontournable pour le tourisme cudrefinois

Cudrefin compte deux ports sur le lac de Neuchâtel: l'un aux abords du village, l'autre à proximité du camping, totalisant 601 places. D'après Mme Nicole Reichenbach, municipale à Cudrefin responsable des ports, la gestion des ports nécessite un suivi permanent, surtout en période estivale où la collaboration avec le garde-port est précieuse, en particulier pour régler des petits soucis techniques et administratifs, pour l'entretien et pour veiller au respect du règlement. En cas de demandes d'offre pour le dragage, le faucardage ou un chantier – comme la réfection de la surface d'accès au débarcadère, la remise en état de ponton, de rampe – c'est la municipale qui s'en charge.

L'avantage des ports à Cudrefin est triple: «C'est un loisir apprécié des habitants et touristes, il est complémentaire au camping et son exploitation est un apport financier non négligeable pour la Commune», nous précise-t-elle. ■



GROUPE
Kunzli
Assainissement lémanique

AU SERVICE DE VOTRE ENVIRONNEMENT

Assainissement lémanique depuis 1963 0800 107 000 | groupe-kunzli.ch

Assainissement et hygiène publique



KUNZLI FRÈRES SA

Inspection, détection et réhabilitation



AITV SA

Centre de gestion environnementale



CGE SA

MonPortail,

votre guichet parascolaire.



MonPortail,
application Web unique en son genre,
pour gérer toutes les activités parascolaires
de votre organisation: **les restaurants scolaires,**
les devoirs accompagnés, les loisirs
et **les sports facultatifs.**

www.monportail.ch



Arrêt sur invité: Nathalie Chèvre, spécialiste en écotoxicologie

Maître d'enseignement et de recherche à l'UNIL depuis 2006, Nathalie Chèvre est ingénieure EPFL et titulaire d'un doctorat. Elle a notamment travaillé cinq ans à l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (eawag) et nous en dit plus sur la qualité de l'eau dans le canton.

Tout d'abord, comment définir l'écotoxicologie ?

Cette science permet d'évaluer le risque que présentent des substances polluantes chimiques (naturelles ou de synthèse) pour l'environnement, en termes de toxicité et d'exposition, et ce pour mieux définir des solutions de prévention et des méthodes de suivi. Pour obtenir des données, des analyses sont menées sur le terrain et en laboratoire dans plusieurs milieux mais c'est le milieu «eau» qui rassemble actuellement le plus de données et de recherches. Ces études mettent en évidence le risque des micropolluants, c'est-à-dire des substances chimiques présentes en très faible concentration dans un milieu naturel. Dans le cas de l'eau, on peut faire l'analogie avec la dilution d'un sucre dans une piscine: certes invisibles, les conséquences des micropolluants à cette dilution peuvent toutefois être dommageables. A ne pas confondre avec la toxicologie qui évalue le risque des substances nocives sur l'être humain, bien que de plus en plus de liens soient établis entre les impacts des polluants sur la faune et la flore et ceux sur la santé humaine.

Selon vous, quels sont les enjeux de la qualité des eaux souterraines et de surface, en particulier dans le canton de Vaud ?

Concernant les eaux de surface, une qualité suffisante signifie que les écosystèmes peuvent y perdurer. Ainsi, j'identifie trois enjeux concernant la qualité de l'eau. Le premier est dû à la densité de la population qui se concentre sur le plateau suisse où se trouvent de nombreux petits cours d'eau. Ils sont donc soumis à une grande pression du fait du faible taux de dilution des substances polluantes. Le second a trait aux produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture notamment. D'ailleurs, les cantons travaillent

actuellement sur la mise en place de plans d'action pour diminuer les risques. La troisième problématique se rapporte à d'autres sources, tels que les mauvais raccordements, plus fréquents qu'on ne le pense! Souvent erreurs de constructions, ces enchevêtrements de canalisations provoquent des mélanges entre eaux de pluie et eaux usées qui se retrouvent dans la nature plutôt qu'en station d'épuration (STEP). A ce propos, Vaud est le canton qui compte le plus de STEP en Suisse: sur 159, 102 traitent les émissions de moins de 2000 habitants. Aujourd'hui, le canton demande la régionalisation des STEP afin de traiter de manière plus efficiente les eaux usées pour des bassins de population plus grands.

Comment les communes peuvent-elles contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau ?

En montrant l'exemple, en communiquant toujours plus sur les bonnes pratiques et en se coordonnant pour les renaturations ou la régionalisation des STEP, les communes peuvent accomplir beaucoup de choses en faveur de la qualité des eaux, du plus cher au plus simple! Par exemple en surveillant l'état des canalisations et en restaurant si besoin ou en diffusant des tous-ménages aux propriétaires de villas qui seraient tentés de faire appel à des entreprises de nettoyage de toiture qui utilisent des produits nocifs et responsables de mortalité piscicole. Une commune peut aussi choisir de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les parcs et espaces publics. Or, pour que la mesure soit comprise des citoyens qui pourraient croire à un laisser-aller, il faut penser à expliquer l'intérêt de la démarche. D'ailleurs, beaucoup de personnes ne savent pas que les pesticides sont autorisés à la vente mais que leur utilisation est réglementée. Ainsi, l'application de pesticides sur les bords de route, toits, chemins et

terrasses est interdite en raison du ruissellement des eaux qui finissent dans la nature. Enfin, en coopérant sur des projets de gestion des eaux coordonnées, les communes permettent aux rivières d'être améliorées dans leur totalité plutôt que de renaturer des sections sans gestion de la pollution en amont.

Pour conclure, pourriez-vous nous rappeler quels sont les bons gestes du quotidien pour limiter son impact sur la qualité de l'eau ?

Comme particulier et consommateur, il est possible d'adopter quelques bonnes nouvelles habitudes, notamment concernant l'usage des détergents, cosmétiques et médicaments et en bannissant les pesticides. Pour limiter les impacts des premiers, il faudrait employer principalement des matières naturelles, par exemple du vinaigre blanc ou du savon noir, entièrement biodégradables. Du côté des cosmétiques, réduire la quantité et le nombre de produits utilisés est déjà un premier pas! Lire l'étiquette est aussi un bon indicateur: le moins d'ingrédients, le mieux pour la planète et la santé. Sans oublier que ce qui est d'origine naturelle peut aussi s'avérer toxique, comme certaines huiles essentielles. L'application *FRC cosmétiques* fournit des indications précieuses. Quant aux médicaments, bien entendu que les prescriptions sont presque toujours justifiées. Toutefois, les analyses des eaux de STEP révèlent des concentrations en médicaments surprenantes et toujours plus à la hausse. Il faut donc garder à l'esprit que la prise de médicaments n'est pas automatique. A noter que des études ont montré que l'usage excessif de bactéricides pouvait être l'une des raisons de l'augmentation des allergies chez les enfants qui ne sont plus habitués à résister aux microbes. ■

Propos recueillis par Chloé Wiss.



Devant la Mère, sur le site de l'UNIL, Nathalie Chèvre en profite pour rappeler que l'eau potable du robinet en Suisse est de très bonne qualité grâce à la gestion de l'eau en Suisse. © Steve Guenat / UCV

Communes vaudoises: place aux familles!

Le 27 novembre 2019, les conseillères et conseillers municipaux ainsi que les cadres communaux sont invités à partager un après-midi consacré aux politiques de l'enfance (0-16 ans) et de la famille organisé par Pro Familia Vaud et a:primo.



Raphaëlle Deshayes
Responsable d'a:primo
pour la Suisse romande



Michèle Theytaz Grandjean
Secrétaire générale
de Pro Familia Vaud

Pour élaborer cet événement, Pro Familia Vaud et a:primo se sont basées sur plusieurs années d'expériences et d'échanges au sein des réseaux vaudois et nationaux actifs auprès des enfants et des familles. L'objectif étant que les participants puissent repartir avec des

pistes concrètes de réflexion et un catalogue de prestations pertinentes pour affiner ou compléter leur propre dispositif au plus près des besoins des familles.

Une offre plurielle

Premièrement, il faut souligner toute la richesse et la pluralité des offres vaudoises en matière de soutien à la parentalité, à l'enfance et à la jeunesse. Initiées et portées par des associations ou organismes de proximité, elles ont en commun une volonté de soutenir les familles dans les différentes étapes de la vie. Récemment, la thématique de l'encou-

agement précoce¹ a pris de l'ampleur et a suscité l'émergence de nouvelles propositions, complexifiant encore la lisibilité du dispositif.

Toutefois, les acteurs du terrain n'ont pas toujours les ressources pour promouvoir leurs prestations auprès des communes vaudoises, quand bien même elles sont reconnues, voire financées par l'Etat et/ou des fonds privés.

Vers une reconnaissance du rôle des familles dans la société

En 2016, les familles avec enfants représentaient un peu plus du tiers des mé-

Prime
technologies

La solution informatique communale
gérant près de 3 millions
d'habitants en Suisse

www.primetechnologies.ch

Habitants
MCH2
Planification financière
Mutations
Guichet virtuel
e-Voting
Registre communal
Cadastre
Budget
Amortissements
Dépouillement
Chiens
Facturation
Taxes
RH
RegBl
e-CH

Prime Technologies SA
Lonay - Noirmont

PRO CONCEPT
ERP
Swiss made software
by Schifano

nest
digital government



nages dans notre canton. Elles jouent un rôle central dans notre société en assurant au quotidien de nombreuses tâches, notamment éducatives, domestiques et de soins, tout en participant pour la plupart d'entre elles au marché du travail. C'est pourquoi les familles ont besoin d'être reconnues par des politiques publiques favorables compensant certaines charges (allocations familiales, déductions fiscales, etc.) ou facilitant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale avec la généralisation de l'accueil de jour des enfants. Dans certaines circonstances, elles ont besoin d'être soutenues avec des mesures spécifiques. Ainsi, l'Etat a mis en place un dispositif de mesures monétaires visant à soutenir les familles en situation économique difficile: RI, PC Familles, subsides LAMal, aide individuelle au logement, bourses d'études, etc.

Or, certaines étapes (naissance, socialisation, scolarité, maladie et acci-

dent, etc.) sont vécues par toutes les familles et nécessitent un soutien ponctuel et pratique. Pour accompagner les parents aussi bien que les enfants lors de ces événements de la vie, des associations et des organismes ont élaboré des réponses taillées au plus près des besoins observés sur le terrain.

La marge de manœuvre des communes

Si de nombreuses prestations sont soumises à des cadres législatifs cantonaux, tels que l'accueil de jour des enfants, les communes conservent néanmoins une marge de manœuvre importante pour toutes les autres offres destinées aux familles.

Au quotidien, les communes vaudoises sont les interlocutrices privilégiées des familles et, par conséquent, sont en première ligne pour développer des réponses pertinentes et de proximité à leurs besoins. Il est donc primor-

Le 27 novembre 2019,
de 14h à 17h à la grande salle
de Renens.

dial que les autorités communales soient conscientes de l'importance de l'encouragement précoce, ainsi que de l'impact à moyen-long terme des politiques qu'elles décident de mener en faveur des enfants, des jeunes et des familles. Pour ce faire, il importe qu'elles puissent régulièrement enrichir leurs connaissances des prestations disponibles dont elles pourraient faire bénéficier les familles domiciliées sur leur territoire.

Communes vaudoises: place aux familles! Un événement indispensable

Le 27 novembre, Pro Familia Vaud et a:primo proposent un focus sur les impacts des politiques communales destinées aux enfants et aux familles ainsi que sur une série de prestations en leur faveur qui pourraient s'implanter dans des communes. Cet événement débutera par une série de courtes conférences avec des perspectives variées sur la thématique. En deuxième partie, des rencontres rapides ou «speed-meetings» seront proposées, de manière que les représentant-e-s des communes rencontrent les acteurs de terrain d'une quinzaine de prestations vaudoises actives auprès des enfants (0-16 ans) et des familles. ■

Journée gratuite, infos et inscription obligatoire sur www.placeauxfamilles.ch

1. L'encouragement précoce comprend toutes les mesures qui visent à offrir aux enfants d'âge préscolaire un environnement le plus stimulant possible. S'adressant aussi à toutes les personnes qui participent à l'éducation des enfants, il contribue notamment à l'égalité des chances sur le long terme. L'encouragement précoce ne relève pas seulement de la politique éducative, mais également des politiques sociales et de la santé.

RH : La solution incontournable



Mobatime développe des outils de gestion du personnel parfaitement adaptés aux besoins des administrations communales

Aujourd'hui, la gestion de plusieurs dizaines ou centaines de collaborateurs doit prendre en compte les multiples facettes des besoins RH.

Les produits Mobatime vous permettront de construire LA solution que vous recherchez.

La gamme de modules JBM offre des outils qui vous aideront à gérer vos collaborateurs :

- Gestion des temps de présence et d'absence
- Workflow (sollicitation d'absences, activités, ...)
- Saisie mobile (pointages, absences, planification, notes de frais, activités, ...)
- Outils de planification des effectifs, des tâches, ...
- Contrôle des accès (ouvertures permanentes pour le public programmables, alarmes, historiques)

Mobatime SA

Depuis plus de 30 ans, cette société vaudoise développe des solutions de gestion du personnel pointues qui couvrent tous les besoins spécifiques du marché suisse.

C'est à partir de ses deux sièges, Le Mont-s/Lausanne et Dübendorf, que l'entreprise assure la mise en œuvre des produits JBM. Pour chaque projet, une équipe de spécialistes prend en charge l'analyse des besoins, l'aide au paramétrage, et la formation.

Forte de son expérience, Mobatime SA garantit la pérennité de ses logiciels en les adaptant constamment à l'évolution des technologies les plus récentes. Ceci pour répondre aux exigences des 3'000 entreprises qui lui font confiance.



Quelques aspects des produits Mobatime

Calcul du droit vacances en prenant compte de tous les avenants passés et futurs du contrat du collaborateur.

Les applications travaillent en temps réel dans une base de données perpétuelle.

Multisites, multi-départements cloisonnés.

Workflows Web multi-départementaux avec validation sur plusieurs niveaux hiérarchiques.

Planification métier, agendas, ...

Possibilités de liaisons avec la plupart des ERP.

Ergonomie, convivialité, fiabilité et pérennité.



AMXGT-100

Cette application protéiforme se retrouve aussi bien dans les terminaux de saisies AMX750, AMX3500 que dans les smartphones (iOS, Android), ainsi que sur la plupart des tablettes et PC.

- Saisie mobile des pointages, des activités
- Sollicitation d'absences entièrement configurable
- Consultation des soldes, des plans de travail
- Fonctionnent en temps réel (online), et offline
- Saisie des temps par projet

Le Pedibus fête ses 20 ans!

L'ATE Association transports et environnement est à la disposition des communes pour aider au développement de lignes Pedibus et favoriser un chemin de l'école toujours plus sûr et bon pour la santé des enfants et l'environnement.



Le Pedibus en marche, à Gland. ©Yves Leresches



Gwennaël Bolomey
Coordinateur Pedibus Vaud

Dans le canton de Vaud, le Pedibus, dont la coordination est gérée depuis 2017 par l'ATE, a vu une heureuse augmentation de 30% du nombre de lignes en deux ans. Aujourd'hui, 80 Pedibus permettent à plus de 800 familles de se rendre à pied à l'école en toute sécurité, tout en favorisant la santé des enfants et l'environnement. Nous ne pouvons que nous réjouir du développement de cette belle idée, née à Lausanne en 1999.

Le Pedibus en quelques mots

Le Pedibus est une «ribambelle» d'enfants qui se rend à pied à l'école, sous

la conduite d'un adulte. L'horaire et l'itinéraire sont déterminés par les familles participant au Pedibus. Chaque parent qui inscrit son enfant au Pedibus s'inscrit également pour le conduire, selon les besoins.

Le Pedibus pour la sécurité, la santé et l'environnement

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a constaté une diminution de 9% du transport actif chez les enfants entre 6 et 9 ans, en l'espace de vingt ans. Selon le bpa, Bureau de prévention des accidents, le nombre d'accidents impliquant des enfants piétons augmente fortement avec le début de la scolarisation. 86,7% des enfants qui subissent un accident grave sont à pied ou à bicyclette. En parallèle, un important taux d'accompagnement

des enfants, qui souvent se fait en voiture, crée des problèmes de sécurité et d'infrastructures aux abords des écoles.

Dans ce contexte, le Pedibus représente un juste milieu entre accompagnement parental et mobilité autonome et se profile comme l'une des solutions efficaces pour faire face au déclin de la mobilité active, réduire les dangers et la pollution et décongestionner les abords des écoles.

L'engagement des communes, une des clés du développement du Pedibus

En 2018, la moitié des 16 nouvelles lignes Pedibus ont été créées grâce à la collaboration des communes concernées. En tout, 40 communes participent au Pedibus.

Moudon en est un bon exemple. Une collaboration fructueuse entre la Municipalité, l'Association de parents d'élèves, l'Etablissement scolaire et l'ATE a permis de développer un réseau de

lignes Pedibus. Des sondages ont été distribués à tous les parents des élèves 1H à 4H à la rentrée scolaire afin de recenser l'ensemble des familles intéressées par le Pedibus. Sur cette base,

une cartographie a été effectuée et des rencontres avec les familles ont eu lieu. Le résultat est très positif avec la création de trois lignes inaugurées lors de la Journée internationale à pied à l'école par Mme la conseillère d'État Cesla Amarelle. Des démarches similaires ont été ou seront effectuées dans une dizaine de communes cette année.

La Coordination Pedibus de l'ATE est soutenue par le Canton de Vaud, le Fonds de sécurité routière, Promotion Santé Suisse, le Bureau de prévention des accidents, ainsi que de nombreuses communes vaudoises. ■

Informations et contact sur www.pedibus.ch

Vous aussi, vous souhaitez développer le Pedibus et renforcer la sécurité sur le chemin de l'école dans votre commune? Nous sommes à votre disposition pour vous soutenir dans cette démarche

- Sur demande, nous venons à votre rencontre pour discuter du développement du Pedibus dans votre commune et des mesures qui peuvent être entreprises.
- Présentation du Pedibus lors des réunions d'information aux parents.
- Envoi de documents d'information Pedibus (flyers, affiches) pour mettre à disposition au bureau communal, joindre à votre courrier aux parents des futurs IP et aux nouveaux arrivants.
- Rédaction d'un article d'information pour votre journal communal et/ou votre site internet.
- Si vous souhaitez renforcer plus largement la sécurité sur le chemin de l'école dans votre commune, l'ATE réalise des Plans de mobilité scolaire. Cet outil permet d'identifier les besoins des enfants et des familles et obtenir des conseils et propositions concrets d'améliorations. Vous trouverez toutes les informations sur le site internet suivant : www.mobilitescolaire.ch.



Venez à notre rencontre,
le **27 septembre 2019** à 13:30
à la Foire du Valais.

**FOIRE DU VALAIS
MARTIGNY** J'y vais!

Au programme :
conférences, témoignages, démos
et échanges sur le thème de la
digitalisation des documents dans
les administrations publiques !

Entrée gratuite - inscription obligatoire sur
www.groupe-t2i.com

**DÉCOUVREZ XPERT.MEETING,
SOLUTION DE GESTION DES
SÉANCES ET DE SUIVI DES
DÉCISIONS !**

Groupe
T2i
innovation informatique
www.groupe-t2i.com

- 🕒 Gagnez en **productivité** et en **qualité**
- 🔒 Assurez la **confidentialité** des informations
- 💡 **Valorisez** l'information
- 📍 **Accès à distance** pour vos élus

Le 100^e de tous les records pour la FVJC

Voilà plusieurs semaines que le rideau final est tombé sur la Fête du 100^e de la Fédération vaudoise des Jeunesses campagnardes, mais un seul mot reste pendu aux lèvres de tous les participants: «inoubliable». Retour sur les points forts d'une manifestation qui a sans nul doute marqué tous les esprits.



Christelle Meyer
Commission médias
de la FVJC

Tout Vaudois qui n'avait pas pris la route des vacances au mois de juillet se devait de mettre un pied à l'incroyable place de

fête, s'étalant sur quelque 40 hectares, montée par le comité d'organisation de Savigny 2019 afin de célébrer les 100 ans de la «Fédé».

En arrivant sur les lieux, hormis les différents bâtiments tous plus majestueux les uns que les autres, à l'image du gigantesque chalet qui faisait office

de caveau des anciens, le regard des visiteurs se tournait assurément vers le «petit train». Monté sur une structure culminant à plus de 3m de haut, ce monorail de vigne permettait de ravitailler la tonnelle en boissons en tout genre. Une idée aussi brillante que farfelue, constituant un joli clin d'œil à la région du Lavaux, qui a accueilli, pendant près de trois semaines, environ 115'000 visiteurs.

De la mixité des générations

«L'âge n'a pas d'importance», ce sont là les paroles de l'hymne de la Fédé. Et c'est une règle à laquelle il n'est jamais dérogé. En effet, la mixité des générations est l'une des caractéristiques fondamentales de cette «grande famille» qu'est la FVJC. Aussi a-t-il fallu, à l'occasion de ce jubilé, mettre sur pied des activités susceptibles de plaire aussi bien aux plus jeunes qu'aux plus anciens.

Outre les traditionnels sports fédérés, tels que la lutte, le tir à la corde, le foot ou le volley féminin, il a été possible, au cours de ces trois semaines, de participer à un tournoi de pétanque ou de manger une fondue vigneronne en compagnie de, tout de même, près de 2500 autres



Le musée du 100^e a permis aux différentes Jeunesses d'exposer des objets mémorables et de se replonger dans des histoires passionnantes qui ont plu au public! © Marion Correvon



VOS DÉCHETS, LE COMBUSTIBLE DU FUTUR !



Henry Recycling
En Reculan 3 - 1024 Ecublens
contact@henryrecycling.ch
www.henryrecycling.ch | 0800 44 22 22

UNE MARQUE DE :



personnes! Des soirées animées par des groupes ou des DJs, une soirée humour, ainsi que différents repas à thèmes et activités ludiques, tel que le dodgeball, sont venus pimenter ce jubilé, placé sous le signe du soleil et de la chaleur.

De l'importance de se cultiver

Se cultiver, c'est aussi connaître son histoire. Et il est certain que l'histoire de la Fédé, relatée dans un magnifique musée mis sur pied pour l'occasion, s'entremêle avec l'histoire de la plupart des Vaudois, jeunes ou moins jeunes. L'exposition est devenue un véritable incontournable pour les visiteurs de Savigny 2019 et était riche en informations et, pour certains, en souvenirs. Elle a également permis de revenir sur 100 ans d'histoire à travers des photos et des objets qui n'ont pas manqué de décontenancer les visiteurs les plus jeunes.

De la nécessité de préserver les traditions

Certains moments marquent les esprits pour toujours. Le village de Savigny aura été l'heureux témoin de deux événements riches en émotions et en traditions. D'une part, c'est à cet endroit que le comité central de la FVJC a décidé de dévoiler, et donc d'inaugurer, son tout nouveau drapeau. Une version plus moderne de l'étendard où sont toujours représentées les quatre régions, aussi appelées «girons», qui forment le canton. Tout un symbole qui a également contribué à rendre ce centenaire encore

En chiffres

55'000 heures de travail ont été nécessaires pour monter une place de fête s'étalant sur environ **40** hectares

La FVJC a été créée en **1919** et compte aujourd'hui **203** sociétés de Jeunesse réparties en **4** girons

432 équipes inscrites au tournoi de pétanque;

12'000 tranches horaires de quatre heures à combler, soit plus de

4000 bénévoles à trouver

115 000 visiteurs sur **19** jours

3,1 millions de francs de budget

plus mémorable. D'autre part, le dernier dimanche, les Fédéré-e-s et autres curieux et amoureux de la FVJC ont pu assister à une partie officielle des plus enjouées. Elle a été l'occasion de féliciter chaleureusement les quelque 155 personnes qui ont œuvré, à titre bénévole, pendant près de 55'000 heures à la construction de ce village éphémère. Mais, en cette année si particulière, la partie officielle a également permis de rappeler à la mémoire de chacun tout le chemin parcouru au fil des années pour en arriver à cet anniversaire qui a été magnifiquement célébré. ■

La magnifique tonnelle au centre des festivités à Savigny.

© Jeanrenaud



AMÉNAGEMENTS DE VÉHICULES

Sortimo®

AMÉNAGEMENTS DE VÉHICULES

Gerber Frères Sàrl

Représentant Sortimo pour la Suisse Romande

1052 Le Mont-sur-Lausanne
1242 Satigny - GE
021 653 51 52
sortimo@gerber-freres.ch

www.gerber-freres.ch
www.sortimo.ch



Avec **Sortimo** vous êtes organisés et efficaces, et cela se voit !



C L A U D E
FAVRE S.A.

YVERDON 024 445 36 78

VALLORBE 021 843 14 24

LAUSANNE 021 653 60 60

www.claude-favre.ch

Spécialiste toitures & façades

CAMANDONA

www.camandona.ch



CAMANDONA SA
Rue de Cossonay 30
Case postale 171
CH- 1023 Crissier
info@camandona.ch
Tél. / Fax +41 (0)21 632 89 00 / 01

GÉNIE CIVIL - REVÊTEMENTS BITUMINEUX - BÂTIMENT - RÉNOVATION

Succursales, centres de production :

| | |
|---------------------------|-------------------------------------|
| Lausanne - Renens - Gland | Tél. / Fax +41 (0)21 632 89 00 / 01 |
| Dailiens | Tél. / Fax +41 (0)21 861 84 00 / 01 |
| St-Triphon - Collombey | Tél. / Fax +41 (0)24 499 05 00 / 01 |



#ELODigital

L'efficacité numérique au service de votre commune.



ELO solution GED/ECM pour les Communes

- Simplifiez la recherche, le partage et la traçabilité de vos documents.
- Soyez conforme aux directives cantonales et fédérales sur l'archivage.
- Automatisez vos processus et les prises de décisions tout simplement.

Gestion documentaire, Archivage, Processus, Collaboration Avec ELO.

Tél. **021 623 77 77**

www.protocol.ch

Gestion documentaire · Archivage · Processus

aVDaas! L'agence d'assurances sociales: un partenaire dans le cadre de la réforme de la curatelle

Il fut un temps où le citoyen pouvait parfois craindre d'être nommé d'office pour assurer la gestion administrative de personnes en difficulté et leur offrir un soutien. Cette époque est révolue! La réforme de la curatelle vaudoise a aboli ce système que seul le Canton de Vaud appliquait encore.



Laurent Lanz
Membre du comité
de l'aVDaas

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les mandats de curatelles, lorsqu'ils ne sont pas soumis aux professionnels, sont proposés à des personnes privées qui ont manifesté leur intérêt à devenir curatrices ou curateurs volontaires.

Une mise en œuvre en collaboration avec les agences d'assurances sociales

La mise en œuvre de cette réforme ne s'est pas faite du jour au lendemain. Il a fallu, pour ainsi dire, préparer le terrain et faire en sorte de disposer de volontaires en nombre suffisant avant de supprimer la nomination imposée. Pour parvenir à cet objectif, le Canton a décidé de collaborer avec les agences d'assurances

sociales pour le recrutement des nouvelles curatrices et nouveaux curateurs et cela depuis juin 2017 déjà.

Il est vrai que les agences d'assurances sociales, réparties sur l'ensemble du territoire vaudois, sont des portes d'entrée idéales, évitant au volontaire de devoir se déplacer auprès de l'office des curatelles et tutelles professionnelles de Lausanne pour compléter son formulaire d'inscription.

De plus, le personnel qualifié des agences est habitué aux difficultés administratives, notamment en lien avec les assurances sociales, que peut rencontrer la population. Il semblait alors évident que les agent·es feraient des interlocuteurs/trices compétent·es pour informer les volontaires et attirer leur attention sur le rôle important qu'ils seront amenés à jouer en tant que curatrice ou curateur.

En général, le rôle des agences consiste à offrir du soutien à la popu-

lation, un appui pour la constitution de dossiers de demandes d'aides financières. Cette mission dans le cadre de la réforme de la curatelle amène une relation nouvelle et intéressante avec des volontaires d'horizons divers, désireux d'offrir de leur temps, de leurs compétences et de leur empathie pour soutenir des personnes ayant besoin d'aide.

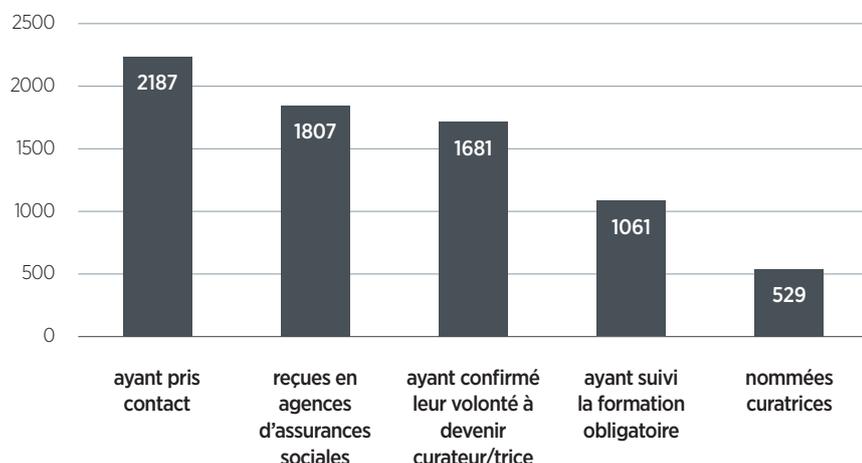
En 2018: 2187 personnes intéressées pour 529 personnes nommées curateurs

Avec professionnalisme, les agent·es d'assurances sociales du Canton ont répondu, entre juin 2017 et avril 2019, à 2187 demandes de contact reçues de volontaires intéressés à devenir curatrices ou curateurs!

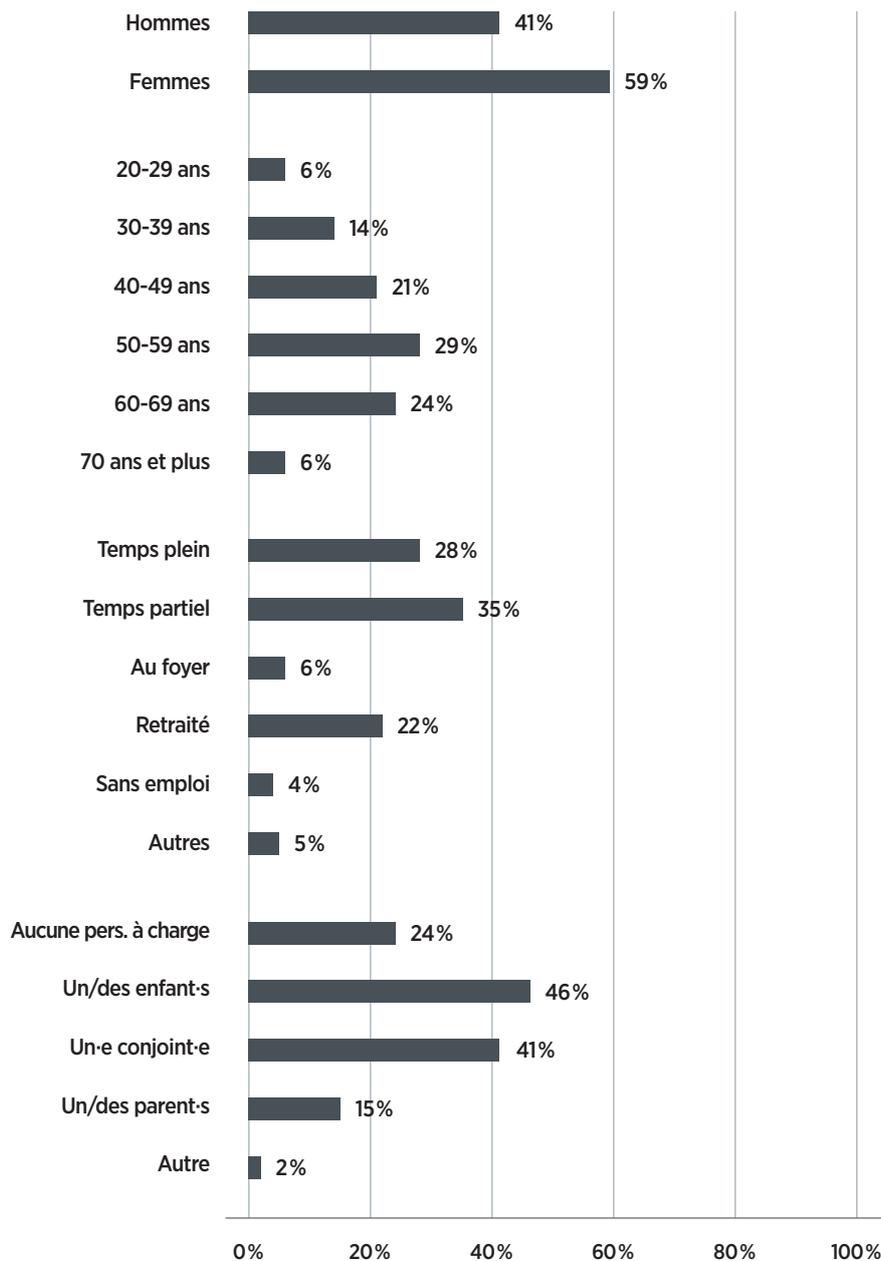
Grâce aux nombreux entretiens effectués dans les dix régions d'actions sociales, lesquels ont pour but de faire émerger les motivations des candidats, de mettre en évidence leurs compétences, de s'enquérir de leurs souhaits et de leur transmettre les informations utiles, les justices de paix du Canton ont pu nommer 529 curatrices ou curateurs privés et volontaires au 31 décembre 2018.

Les attentes ont donc été largement dépassées. Les agences d'assurances sociales sont très heureuses d'avoir été intégrées à ce nouveau processus et ainsi contribué, avec dynamisme et motivation, à la réussite de cette réforme. Le besoin de curateurs ne s'atténuant pas, les agences se feront un plaisir de recevoir les futurs volontaires afin de leur offrir un service professionnel et les guider dans ce processus d'inscription, ceci parallèlement

Nombre de personnes au 31.12.2018



Profil des volontaires



aux nombreuses missions qui les occupent. Le personnel des agences reste également à leur disposition durant leur futur mandat pour les aider dans les démarches d'assurances sociales comme pour l'ensemble de la population.

Point de vue de l'aVDAas

L'implication des agences d'assurances sociales dans cette réforme fait sens. Il semble tout à fait cohérent de mettre à profit le savoir des collaborateurs et collaboratrices dans des domaines variés et se rapprocher ainsi de la notion de guichet unique permettant de répondre au volontaire avant et pendant la gestion de son mandat. Afin de préparer au mieux le personnel des agences, des sessions de formation continue ont été organisées par nos soins, notamment sur le nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant.

Nous profitons de l'occasion pour remercier l'ensemble des acteurs impliqués dans ce nouveau processus, en particulier les collaborateurs et collaboratrices des agences. ■

Etude réalisée entre le 10.01.2019 et le 03.02.2019 par MIS Trend auprès de 877 personnes, dont 529 ont un ou plusieurs mandats (taux de réponse 76.5%).
Marge d'erreur +/- 2.2%

LE FOURNISSEUR OFFICIEL DE L'ÉLÉVATIQUE

ACCÈS & ÉLÉVATIQUE S.A.

Ch. Mont-de-Faux 2 - CP 129 - 1023 CRISSIER

Tél. 021 711 77 77 - Fax. 021 711 77 78

www.elevatique.ch - info@elevatique.ch

ÉCHELLES

ÉCHAFAUDAGES

NACELLES

Zoom sur les armoiries communales vaudoises

Les moissons du blé sont terminées, pourtant cette céréale reste présente toute l'année sur certaines armoiries. Le *Point CommUNE!*, en collaboration avec les Archives cantonales vaudoises, vous propose de découvrir, en couleurs et en patois, la signification de quelques blasons et sobriquets communaux.



Orges

BLASONNEMENT D'azur à trois épis d'orge d'or.

HISTOIRE Ce village fit autrefois partie de la grande communauté d'Orges, Longeville, La Mothe et Vugelles. En 1751, Jean-François Muller, coseigneur de La Mothe – petite terre détachée au Moyen Age de la seigneurie de Champvent – y acquit une série de droits féodaux procédés des sires de Champvent. Devenu commune par décret de 1849, Orges a adopté ses armoiries parlantes en 1904, à l'occasion de la pose de vitraux armoriés dans l'église restaurée de Giez.

SOBRIQUET

Lè Patte-rodze.



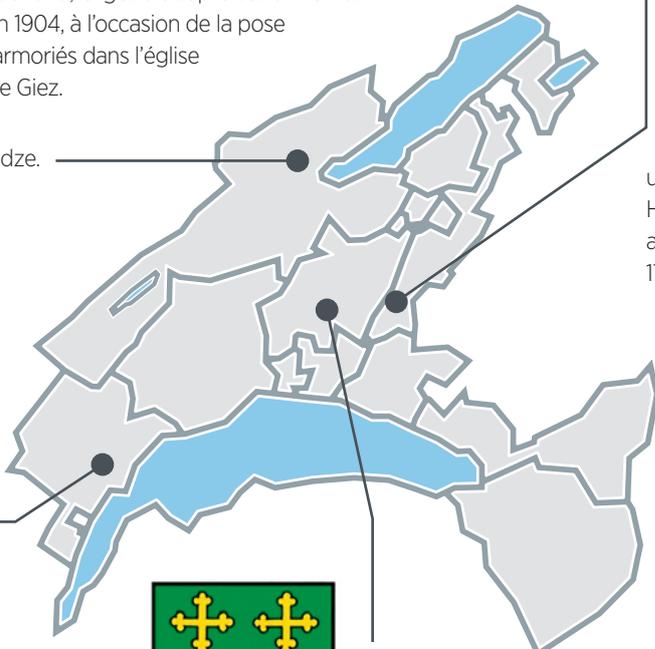
Vich

BLASONNEMENT

De gueules à la gerbe d'or, accostée de deux grappes de raisin du même.

HISTOIRE Située sur l'ancienne Vy d'Etraz, cette localité fut déjà habitée à l'époque romaine. En 1165, son église fut donnée à l'Abbaye de Bonmont, mais le village fit partie de la baronnie de Prangins durant des siècles. En 1928, la commune adopta des armoiries symbolisant l'agriculture et la viticulture, avec les émaux du bailliage de Bonmont.

NOM DES HABITANTS Les Vichois.



Hermenches

BLASONNEMENT

Tranché de gueules et de sinople, à la gerbe d'or brochante et sommée

d'une colombe d'argent.

HISTOIRE En 1641, leurs Excellences de Berne remirent au noble François Crousaz, seigneur de Corsy sur Lutry, une série de droitures féodales à Hermenches et ce village devint alors une petite seigneurie. De 1725 à la Révolution, cette terre fut propriété de la famille Constant. En 1919, la commune reprit pour ses armoiries nouvelles les émaux de Moudon, avec une gerbe symbolisant les travaux des champs et la colombe des Crousaz de Corsy.

SOBRIQUET Les Colombes.



Assens

BLASONNEMENT De sinople à la gerbe d'or accompagnée en chef de deux croix tréflées du même.

HISTOIRE Chef-lieu paroissial au Moyen Age, Assens fut englobé dans le bailliage mixte d'Echallens à la suite des guerres de Bourgogne. Au XVI^e siècle, Berne tenta d'y introduire la Réforme, mais se heurta à une forte opposition. En 1619 enfin, un arrangement instaura un régime mixte, avec une seule église pour les deux confessions, symbolisées par les deux croix dans les armoiries adoptées en 1930, où une gerbe évoque les travaux des champs. A la fin de l'année 2008, la commune a fusionné avec Malapalud pour donner naissance à la nouvelle commune d'Assens.

SOBRIQUET Lè Betatse, ce qui signifie en patois vaudois « besace » ou « sac à provisions » et, par extension, « les gros ventres ».

Je ne suis pas sûr d'utiliser les bonnes armoiries, que faire ?

Les communes qui souhaitent obtenir le blasonnement de leurs armoiries enregistrées ou leur représentation graphique peuvent le faire auprès des Archives cantonales vaudoises ou directement sur le site de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (www.ige.ch/suche).

Agenda UCV

| | COMITÉ DE L'UCV | CONSEIL | GROUPE DES VILLES | GROUPE BOURGS & VILLAGES |
|-----------|-------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|--|
| SEPTEMBRE | mardi 17 à 12h <i>Lausanne</i> | jeudi 26 à 14h <i>Rolle</i> | mardi 24 à 7h30 <i>Lausanne</i> | mercredi 4 à 14h <i>Veytaux</i> |
| OCTOBRE | mercredi 9 à 7h <i>Bussigny</i> | | | |
| NOVEMBRE | lundi 4 à 7h <i>Bussigny</i> | | | mercredi 27 à 14h <i>Villars-Sainte-Croix</i> |
| DÉCEMBRE | vendredi 13 à 7h <i>Bussigny</i> | jeudi 12 à 14h <i>Rennaz</i> | mardi 10 à 7h30 <i>Lausanne</i> | |

Agenda associations

| | AVSM | AVDCH | ACVBC | aVdaas | AVIATCO | SOPV | CDPMV |
|-----------|--|--|-------|--------|---|----------------------------------|---|
| SEPTEMBRE | | mercredi 25 Formation sur la LEI en partenariat avec le SPOP <i>St-Prex</i> | | | | | |
| OCTOBRE | vendredi 4 Assemblée générale <i>Yverdon-les-Bains</i> | jeudi 3 & mardi 8 Formation sur la LEI en partenariat avec le SPOP <i>Yverdon (3) & Clarens (8)</i> | | | | | |
| NOVEMBRE | jeudi 7 Cours de formation initiale <i>Morges</i> | | | | vendredi 1 ^{er} Journée technique <i>Mont-sur-Lausanne</i> | | jeudi 21 Assemblée générale <i>Crissier</i> |
| DÉCEMBRE | | | | | | vendredi 6 Assemblée générale | |

Formations et prestations de l'UCV

Découvrez les formations proposées par l'UCV aux élus, cadres et employés communaux sur www.ucv.ch/formations

Des questions juridiques, financières ou en lien avec le pilotage communal? Les experts de l'UCV vous proposent des solutions au 021 557 81 30.

Participez à notre sondage!

Aidez-nous à mieux comprendre vos besoins en répondant à notre enquête sur les prestations et la communication de l'UCV. D'avance merci!
www.ucv.ch/sondage

UCV App

Retrouvez les actualités de l'UCV et les articles du *Point CommUNE!* au format numérique sur l'application UCV.



L'UCV sur LinkedIn



Suivez-nous aussi sur LinkedIn et restez au courant de toutes nos actualités!

www.linkedin.com/company/ucv



COMMUNAL.CH

VOTRE SOLUTION DE GESTION COMMUNALE

Leader de l'informatique dans les administrations communales romandes avec **plus de 230 communes installées**, nous mettons à votre service depuis plus de 30 ans, notre savoir-faire unique.

Quelle que soit la taille de votre commune, nous vous accompagnons dans votre démarche, de l'étude du projet jusqu'à sa réalisation.



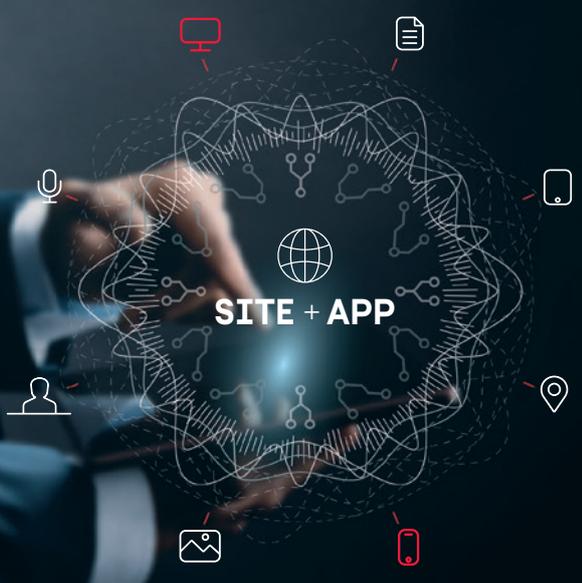
www.o-i.ch



www.oioi-web.ch

OIOI WEB

Le nouvel outil de conception de site internet dédié aux communes proposé par OFISA Informatique SA





RÉPARATION PAR LE GAINAGE DES CANALISATIONS



AVANT **APRÈS**



DEVELOPPEMENT DURABLE
RESPONSABILITE SOCIETALE

Intervention **24/7** numéro gratuit **0800 621 621** www.liaudet-pial.ch

Investir dans le bien habiter



NOTRE EXPÉRIENCE DE CONSTRUCTEUR AU PROFIT DES COMMUNES

Soucieuse de proposer la meilleure qualité de vie dans les logements de notre coopérative, nous réalisons d'importants investissements dans la construction, la rénovation lourde ou l'entretien d'immeubles d'habitation. Grâce à notre grande capacité financière, nous sommes en mesure de gérer toutes les étapes d'un projet, sans risque financier pour les administrations communales.

Avec un siècle d'expérience et près de 1'500 rénovations à notre crédit, notre but est de répondre à une demande de logements à loyer abordable* et nous refusons toute spéculation sur nos objets immobiliers. Libérés de la contrainte de rémunérer des actionnaires, nous avons dès lors à cœur de placer nos sociétaires au centre de nos préoccupations. Une idée que nous aimons traduire par une expression: le « bien habiter ».

*Le loyer pour un logement de 3 pièces (79 m²) à Maillefer III au Mont-sur-Lausanne s'élève par exemple à CHF 1'362.-

SCHL
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
D'HABITATION LAUSANNE

www.schl.ch